

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quinzième séance – Lundi 28 septembre 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Sandrine Burger* et *Astrid Rico-Martin*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre, mercredi 16 septembre et lundi 28 septembre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment.

M. Gazi Sahin est assermenté. (*Applaudissements.*)

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2014 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1118 A)¹.

Suite du premier débat

M. François Bärtschi (MCG). Il y a quelque chose d'assez inquiétant dans la façon qu'ont les magistrats de la Ville de Genève, comme ceux du Canton ou d'autres communes, d'ailleurs, de voir les comptes. C'est cette manière de se cacher derrière des hauts fonctionnaires, des commissions consultatives ou autres. C'est devenu une habitude dans la République de ne pas assumer ses fonctions. Je trouve que c'est détestable, car le magistrat doit répondre en termes politiques. Bien évidemment qu'il a du personnel, bien évidemment que tout le monde ici a du respect vis-à-vis du personnel. Mais c'est une question d'éthique politique. Nous faisons des critiques d'ordre politique qui s'adressent au magistrat, pas à ses services. Après, c'est son affaire que de régler son administration, cela ne nous regarde pas directement. Or, ce genre de questions est soulevé une fois de plus parce qu'on n'ose pas assumer, répondre aux critiques directement.

¹ Rapport, 1112.

On se cache derrière une sorte de paravent qu'est la haute administration municipale. Ce n'est pas tolérable.

Il semble en outre que nous n'ayons pas le droit de discuter des comptes, que nous n'ayons que la possibilité de les voter. Pourquoi alors nous les présentet-on? C'est complètement absurde! Si on nous présente des comptes, c'est que nous avons la possibilité de les examiner, de les refuser. Il ne s'agit bien entendu pas de revenir sur les axes politiques. Il s'agit de savoir si on a bien appliqué le budget, si les comptes sont transparents, s'ils correspondent à certaines valeurs générales que le citoyen est en droit d'attendre.

Or, mon collègue Sormanni a fait remarquer, à propos de l'Hôtel Métropole – et on pourrait prendre d'autres exemples aussi –, qu'il y a un mélange des investissements et des comptes de fonctionnement, qu'on ne tient pas compte dans le fonctionnement des institutions municipales ou des fermages de tout ce qui est investi dans la rénovation et dans les divers travaux. Il y a tout de même des travaux importants dans l'hôtellerie.

Il y a encore une autre question relative à cet hôtel. Ce n'est peut-être pas le moment d'en parler, mais je crois qu'il faudra quand même la traiter un jour. L'hôtellerie est le secteur où les salaires sont parmi les plus bas. On est au-dessous des normes de l'aide sociale. Alors, compte tenu de ce qu'on a mis à la disposition de cette grande firme – on rectifiera s'il y a une erreur –, je pense qu'il faudra mener un jour ou l'autre une réflexion de fond pour se demander si c'est vraiment pertinent que la Ville de Genève se rende d'une certaine façon complice de tout un secteur où il y a un nombre important de *working poor* ou s'il faut avoir des règles générales afin d'éviter qu'on n'ait des gens sous-payés, qui sont au-dessous des normes de l'aide sociale. Cela est un problème général; la Ville de Genève ne peut pas s'en laver les mains. Je crois qu'il faut prendre ses responsabilités. Le problème du Métropole a bien été soulevé. C'est un des problèmes parmi d'autres qui méritent examen. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste encore quelques mots. Je crois qu'il a été dit qu'il ne faut pas se précipiter avec la taxation des entreprises, notamment sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Mais c'est une question d'appréciation, car cela va aller très vite, c'est examiné en ce moment. Chez nos amis vaudois, le Conseil d'Etat a déjà déposé le projet de loi devant son parlement en vue d'introduire une égalité de traitement, sur le plan de la taxation, entre toutes les entreprises. En l'occurrence, le Canton de Vaud a choisi un taux de 13,79%.

Je crois donc qu'il y a encore dans ce cadre-là des choses à examiner, des problématiques qui ne sont pas encore réglées: quelle sera la compensation de la Confédération? quelles seront les incidences de cette modification? Il y a toute une

série d'autres problèmes qui ne sont pas réglés, tels que les *patent boxes* qui visent à protéger les brevets, qui pourraient avoir des incidences sur Genève. Il y aura en l'occurrence des effets d'aubaine, puisque certaines entreprises taxées aujourd'hui au taux ordinaire profiteront de cette baisse alors que ce n'est pas l'objectif, qui est de faire un taux unique pour toutes les entreprises, qu'elles soient internationales, genevoises ou des holdings. Certaines vont profiter de ces effets d'aubaine. Tout cela est encore examiné, et c'est la raison pour laquelle le Canton de Genève attend encore un peu pour présenter son projet de loi. Il n'empêche qu'il faudra y passer. C'est l'Union européenne qui nous y contraint, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Réfléchissez-y des fois un peu, vous qui êtes de fervents partisans de l'intégration de la Suisse dans l'Europe...

Je crois que tout cela mérite réflexion et, surtout, qu'on anticipe, car il n'y a pas d'anticipation, c'est bien là que réside la problématique. Lorsqu'on se retrouvera devant la réalité, lorsque des dizaines de millions de francs viendront à manquer dans les recettes de la Ville, vous me donnerez des recettes! Vous pouvez m'écrire ou me téléphoner... Si on s'y prend à l'avance, on trouvera progressivement des solutions. Mais ce sera extrêmement difficile d'en trouver d'un seul coup, et c'est ce que nous craignons, car nous sommes attachés comme vous aux prestations de notre municipalité.

La Suisse et Genève souffrent. La classe moyenne souffre. C'est de plus en plus difficile pour elle. Or, un pays qui perd sa classe moyenne est un pays en difficulté parce qu'il ne reste plus que les super-riches et les super-pauvres. Ce n'est pas ce que nous voulons, et je suis certain que ce n'est pas ce que vous voulez non plus. Il faut donc se battre pour maintenir la classe moyenne. Aujourd'hui, c'est la force de la Suisse, mais elle est en danger. C'est pourquoi je crois que c'est en prenant des mesures gentiment et avec parcimonie qu'on pourra trouver une solution. Ma foi, on a déjà perdu quatre ans par l'inaction... Allez, on va être gentil... Le Conseil administratif n'a tout simplement pas pris en compte ces difficultés qui arrivent maintenant à la vitesse grand V.

Encore un mot sur le Métropole, car on en a beaucoup parlé. Cet établissement appartient à la Ville de Genève. Il y a un contrat avec Swissôtel qui gère cet hôtel et qui reverse le bénéfice à la Ville de Genève. Mais je suis désolé, le bénéfice est largement amputé chaque année par les investissements que fait cette firme. Je ne parle pas des coups de peinture dans les chambres, cela n'a pas d'importance... Des travaux beaucoup plus conséquents ont été réalisés, et je suis désolé, je reste persuadé – et je ne suis pas le seul, car j'ai entendu M. Pagani, qui est juste là en face de moi, le dire à la Radio romande – qu'ils auraient dû être présentés au Conseil municipal, car il ne s'agit pas d'entretien courant de chambres. Ces travaux-là, on est bien d'accord, ressortent de la gestion de Swissôtel. Cela diminue évidemment le résultat de l'exercice et, par conséquent, le boni éventuel que nous verse cette firme.

Là, il s'agit de travaux d'investissement beaucoup plus importants. On a parlé de balcons, de jacuzzis, d'autre chose dont on n'a pas vraiment le détail, mais dont on nous dit que c'est prétendument conforme au contrat que la Ville a passé avec Swissôtel. Eh bien, je reste persuadé que non et qu'on a intérêt à être totalement transparent dans cette affaire. C'est notamment pour cette raison que nous ne votons pas les comptes. Nous restons persuadés qu'il y a quelque chose qui ne joue pas. Cela affecte bien entendu la comptabilité du résultat de l'exercice du Métropole en tant que tel, quand bien même les comptes sont exacts, puisqu'ils ont été contrôlés par la fiduciaire Fehlmann, cependant là n'est pas la question.

Ces investissements sont soustraits du résultat qui devrait être versé à la Ville de Genève et nous n'en sommes même pas informés. Telle est la question. Je crois que le minimum aurait été que nous soyons informés de travaux portant sur l'infrastructure de l'hôtel, car ce n'est pas la même chose que de l'entretien courant. Je reste persuadé que ces travaux devraient être soumis au Conseil municipal – on aura largement l'occasion d'en parler. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas voter ces comptes. Cela ne veut pas dire que les comptes sont faux, qu'il y a des gens qui sont partis avec l'argent dans la poche. Il y a cependant une posture politique à avoir, c'est celle que nous avons, et c'est pour cette raison que nous refusons les comptes. Merci. J'ai dit.

M. Pascal Holenweg (S). Puisqu'on est dans un débat en grande partie inutile, je commencerai par un rappel lui aussi parfaitement inutile. Nous sommes dans un débat qui porte en principe sur les comptes, pas sur le budget. Et ce débat porte sur les comptes de l'année 2014, pas sur le budget des années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Un vieil enseignement stoïcien consiste à nous recommander de prendre notre mal en patience. Là, il ne s'agit pas de mal – il ne faut quand même pas exagérer –, il s'agit plutôt d'ennui. Alors nous allons prendre notre ennui en patience... Cela fait quatre ans que le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois nous jouent la même partition. Ce n'est d'ailleurs pas la même. La partition du Parti libéral-radical et la partition du Mouvement citoyens genevois sont deux partitions différentes.

La partition du Parti libéral-radical est une partition vengeresse et rancunière. Le Parti libéral-radical ne se console pas d'avoir été viré du Conseil administratif. Il se console encore moins d'avoir été viré du Conseil administratif par un démocrate-chrétien. Le Parti libéral-radical ne se console pas d'avoir été viré du Conseil administratif et, par conséquent, toute proposition du Conseil administratif, tout rapport sur l'activité du Conseil administratif, toute prise de position du Conseil administratif est, par nature et par l'histoire, illégitime.

Sur les bancs du Conseil administratif, il y a une plaque, posée en 1815, que personne n'a jamais vue et qui indique: «Ce siège est réservé aux libéraux.» En 1848, on a ajouté une deuxième plaque qui précise: «Ce siège est réservé aux libéraux ou à un radical.» Depuis la fusion des libéraux et des radicaux, une place est historiquement réservée au Parti libéral-radical au Conseil administratif. Cette place a malencontreusement d'abord été prise par la gauche, ensuite par le Parti démocrate-chrétien. Le Parti libéral-radical ne s'en console pas. Dès lors, toute position du Conseil administratif, toute proposition, tout rapport sur l'activité du Conseil administratif – et c'est bien ce qu'est le rapport sur les comptes – est par définition illégitime, et le Parti libéral-radical votera contre, qu'il s'agisse des comptes ou du budget. Il est d'ailleurs aussi parfaitement inutile de rappeler la différence entre un débat sur les comptes et un débat sur le budget. Voilà ce qu'on pouvait dire sur la posture du Parti libéral-radical.

La posture du Mouvement citoyens genevois, quant à elle, est un peu plus intéressante parce qu'elle a un côté «millénarisme apocalyptique». (*Rires.*) Depuis quatre ans, notre collègue Daniel Sormanni nous joue le rôle du prophète fou de *L'Île Noire*. Il nous annonce l'Apocalypse. Et l'Apocalypse, obstinément, refuse de survenir... La catastrophe annoncée depuis quatre ans – et qu'on nous annoncera encore pendant cinq ans – est de très mauvaise humeur. Elle se refuse à survenir. Les comptes témoignent de la mauvaise humeur de cette catastrophe qui ne veut pas survenir, d'où la mauvaise humeur du Mouvement citoyens genevois, qui refuse d'admettre que la catastrophe ne soit par survenue et qu'elle ne surviendra pas dans les six mois à venir.

Cette annonce me rappelle, dans le meilleur des cas, un roman français des années 1950, *Le rivage des Syrtes*, de Julien Gracq. Le héros est précisément en train d'attendre la catastrophe qui est annoncée partout et qui se refuse à survenir. A la fin du roman – d'ailleurs un remarquable roman qui a un peu plus de style que les interventions du Mouvement citoyens genevois sur le même sujet – le héros provoque lui-même la catastrophe, car il en a marre d'attendre une catastrophe qui se refuse à survenir... (*Rires.*) C'est l'exercice auquel la droite cantonale se livre elle aussi non pas depuis quatre ans mais six ans et qui consiste à annoncer que les finances du Canton et celles de la Ville vont plonger dans les abysses du désespoir comptable...

M. Daniel Sormanni (MCG). Elles y sont déjà!

M. Pascal Holenweg. Les finances du Canton sont déjà dans les abysses, en effet. Il valait la peine, au moins d'un point de vue spéléologique, d'avoir une majorité parlementaire et gouvernementale de droite; cela fait explorer les abysses comptables...

Les finances de la Ville vont plonger dans les mêmes abysses comptables parce qu'on va supprimer l'imposition sur le lieu de domicile, parce qu'on va supprimer la taxe professionnelle, parce qu'on va imposer ou proposer un taux d'imposition tellement bas qu'il fera plonger à la fois les finances cantonales et municipales. Toutes ces propositions viennent de la droite. Le Mouvement citoyens genevois ne les soutient pas toutes. J'ai entendu d'assez fortes réticences émanant de ses bancs concernant la suppression de la taxe professionnelle. Je n'en ai pas vraiment entendu, en revanche, du côté du Parti libéral-radical.

Il reste que la catastrophe annoncée se refuse obstinément à survenir. Par conséquent, la mauvaise humeur du Mouvement citoyens genevois se traduit depuis quatre ans par l'annonce d'une catastrophe qui ne veut pas venir. Et elle se traduira pendant cinq ans par l'annonce d'une catastrophe qui se refusera toujours à venir à moins que la droite majoritaire au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ne parvienne à ses fins en provoquant précisément cette catastrophe pour les finances cantonales et pour les finances municipales. (*Exclamations.*)

En outre, l'approbation des comptes est un exercice rétrospectif. Que l'activité du Conseil administratif de la Ville de Genève vous ait plu ou vous ait déplu en 2014, refuser les comptes ne changera rigoureusement rien. M. Lathion nous a rappelé tout à l'heure – j'écoute toujours avec attention ce que dit M. Lathion, surtout quand le Parti démocrate-chrétien s'abstient au lieu de voter contre – que ce qui a été dépensé l'a de toute façon été et que ce n'est pas en refusant l'indication de la dépense que vous supprimerez la dépense. Les postes de travail qui n'ont pas été créés ne seront pas créés parce que vous avez refusé les comptes. Ils seront créés si vous acceptez un budget qui les crée. Les ressources de la Ville qui sont entrées dans les caisses n'en sortiront pas parce que vous aurez refusé les comptes 2014. Elles sont entrées en 2014. Les comptes 2014 en témoignent. Ce n'est pas en refusant les comptes 2014 que vous arriverez à manifester votre opposition à ce qui a été fait par le Conseil administratif et par la Ville de Genève en 2014.

En fait, on est dans une posture qui est un témoignage d'impuissance. Vous avez été pendant les quatre ans de la dernière législature impuissants à faire voter par ce Conseil municipal un budget qui vous ressemble. J'espère que vous continuerez à être impuissants à faire voter par ce Conseil municipal un budget qui ressemble à celui que vous voulez. Pendant quatre ans vous vous êtes vengés de ne pas avoir le budget que vous vouliez et, s'agissant du Parti libéral-radical, de ne pas avoir le Conseil administratif qu'il voulait. Il faudra qu'on se prépare à ce que la droite en général continue pendant cinq ans à se venger de ne pas avoir son budget et, pour le Parti libéral-radical, de ne pas avoir son conseiller administratif. Nous allons prendre notre mal en patience, que vous votiez ou non ces comptes, que ces comptes soient votés ou non par ce Conseil municipal.

S'ils ont été correctement tenus, si les vérifications ont été faites correctement par le Contrôle interne, le contrôle externe, les vérificateurs des comptes, le

Conseil administratif et bientôt par le Conseil d'Etat, ces comptes seront validés par ce dernier. On aura passé une séance à se dire toute une série de choses très intelligentes – on ne se dit forcément que des choses intelligentes dans ce Conseil –, on aura reçu des jetons de présence pour s'entendre dire que la catastrophe va venir et qu'il est injuste que le Parti libéral-radical ne soit pas au Conseil administratif... Nous en prenons acte. Nous prendrons notre mal en patience, nous sommes prêts, et je suis personnellement prêt à tenir pendant cinq ans également, comme M. Sormanni le fait depuis quatre ans, le même discours que celui que je viens de vous tenir. (*Rires et applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Ça tombe parfaitement bien de pouvoir parler après l'excellent Pascal Holenweg pour qui j'ai toujours un immense respect, en tout cas sur l'art oratoire...

M. Pascal Holenweg (S). N'en fais pas trop!

M. Adrien Genecand. Vous nous faites des discours sur l'utilité de ce débat, alors que vous avez passé les deux dernières séances de ce Conseil municipal à discuter d'une résolution sur les Syriens. (*Exclamations.*) Je ne crois pas que la réalité des Syriens ait changé.

M. Pascal Holenweg. Pas sur les Syriens! Sur les réfugiés!

M. Adrien Genecand. Monsieur le président, si vous permettez... Je vous fais simplement ce constat-là, Monsieur Holenweg. Vous voulez faire des constats sur l'efficacité d'un débat, mais vous venez de parler pendant quasiment deux séances complètes sur l'avenir des Syriens en Europe avec, je pense, un résultat proche de zéro, voire négatif, comme l'est actuellement notre taux d'intérêt. C'est pourquoi je ne me permettrai pas de commentaire sur la question de savoir si oui ou non...

Des voix. Hors sujet!

M. Adrien Genecand. Monsieur le président, il est parfaitement dans le sujet de savoir quelles sont nos compétences. Car il y a bien une chose qui est certaine. En Ville de Genève, il y a très peu de compétences, puisqu'on est dans un canton centralisateur. Une de nos rares compétences, Monsieur Holenweg, est de voter le

budget et d'en faire évidemment l'évaluation. Ce n'est apparemment pas évident pour vous: qu'est-ce qui s'est passé? est-on ou non satisfait des décisions politiques qui ont été prises?

Si vous ne voulez pas faire ce travail introspectif et que vous préférez à long-ueur d'année mener des débats qui n'ont aucun sens, sur lesquels nous n'avons aucune compétence et qui ne servent à rien, pas de problème! Mais ne venez pas nous faire la leçon pendant dix minutes sur le sujet des réfugiés, car vous ne faites finalement que pérorer. Vous le faites très bien, je vous l'ai dit en introduction, Monsieur le conseiller municipal, néanmoins c'est également parfaitement inutile.

Concernant les comptes, Monsieur le président, je me permettrai juste de revenir sur les propos de M. Gomez, qui nous rappelait à l'économie publique. Moi je vous renvoie simplement à l'économie tout court. On a encaissé 40 millions de francs d'impôts en moins sur les personnes physiques. Si vous estimez que c'est ridicule, eh bien, c'est vous qui l'êtes, Monsieur Gomez, parce que 40 millions de moins, c'est 10% en moins d'impôts sur les personnes physiques. Cela veut dire que les citoyens qui paient l'impôt dans ce canton ont gagné en moyenne 10% en moins, puisque cette diminution correspond à ce qu'on n'a pas pu prélever dans nos recettes. Si vous estimez que cette baisse de salaire est ridicule, alors je vous encourage à accepter une réduction des charges de cette ville de 10%. On verra ensuite si vous nous tenez toujours le même discours sur l'utilité des 10% en question.

Quant à la politique keynésienne, Monsieur Gomez, lisez au moins Keynes en entier! Arrêtez de nous faire de grandes théories sur Keynes parce que vous avez tout à coup découvert le nom d'un économiste dans un journal de gauche! (*Rires.*) Lisez Keynes complètement! Keynes dit: «Oui, on peut faire de l'investissement public. Mais de l'investissement, pas du fonctionnement!» On ne peut pas payer pour le fonctionnement de l'Etat! Keynes dit: «On peut effectivement faire de l'investissement si les taux d'intérêt sont à un certain niveau et que cet endettement permet de s'y retrouver dans le temps. C'est bel et bien de l'investissement. Ce qu'on fait aujourd'hui, Mesdames et Messieurs...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est ce qu'on fait!

M. Adrien Genecand. Non, vous ne financez pas les investissements, Monsieur Pagani. Il n'y a pas d'autosuffisance des investissements. On fait 30 millions d'insuffisance. Vous n'êtes pas année après année dans ce Conseil municipal en train de financer de la pierre, en train de rénover. Vous financez le fonctionnement, le train de vie. Alors si vous voulez faire du Keynes jusqu'au bout, très

bien! On coupe dans les charges et on investit massivement. Mais on coupe dans les charges! C'est ça, Keynes: couper dans le fonctionnement et investir beaucoup plus dans tout. Normalement, il n'y a pas de problème. Il faudra juste trouver des économies à hauteur d'une centaine de millions de francs dans le fonctionnement. Cela ne se trouvera que dans un seul endroit, Mesdames et Messieurs: dans les salaires.

Vous savez, vous trouverez toujours chez nous une oreille attentive sur ces questions-là. En début de semaine passée, Emmanuel Macron a osé dire que la population ne comprenait peut-être plus tout à fait le statut des fonctionnaires, et M^{me} Salerno a eu exactement la même réaction que le président Hollande: «Jamais de la vie! On ne touchera pas à la fonction publique. Vous êtes fous! Pour qui vous prenez-vous?» Mesdames et Messieurs, moi j'ai juste dit que la population qui cotise à parité et qui va partir à la retraite à 65 ans, que ce soit pour les hommes et pour les femmes, comme l'a proposé Alain Berset, ne peut pas comprendre que le statut de fonctionnaire en Ville de Genève cantonne l'âge de la retraite à 62 ans et que ceux-ci ne paient même pas la moitié de leur caisse de pension. C'est parfaitement incompréhensible, Monsieur Gomez, pour ceux qui ont perdu 10% de leur revenu et qui continuent à payer l'impôt, puisque les baisses fiscales à Genève servent d'abord à augmenter le niveau en deçà duquel on ne paie pas l'impôt.

C'est la vraie conséquence de la baisse de la fiscalité à Genève. On est le canton où l'imposition démarre le plus haut pour les familles, puisque, pour une famille de quatre personnes avec deux enfants, on n'est imposé qu'à partir de 80 000 francs de revenus. Partout ailleurs en Suisse l'impôt démarre à partir de 20 000, 25 000 francs. C'est même entre 50 000 et 60 000 francs pour les cantons les plus favorables. A Genève, on a fait une défiscalisation assez massive pour les familles qui ont un revenu entre 60 000 et 85 000 francs. Si vous ne l'acceptez pas, vous expliquerez pourquoi à ces familles. La réalité de la structure fiscale à Genève, malheureusement, c'est qu'on encaisse 40 millions de moins et que, si on doit rattraper ce déficit, que vous le vouliez ou non, il faudra les demander aux 5% de contribuables qui paient plus de 50% d'impôt. Si ces gens-là partent, ce n'est pas 40 millions de moins que nous aurons dans les caisses, mais 200 à 250 millions! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté par 36 oui contre 31 non (10 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 36 oui contre 31 non (10 abstentions).

Troisième débat

Le président. Le troisième débat est obligatoire... On le fait tout de suite.

La parole n'étant pas demandée en troisième débat, l'article unique de la délibération I est mis aux voix; il est accepté par 36 oui contre 31 non (10 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 36 oui contre 31 non (10 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54 263 265,57 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2014 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 154 029 885,08
sous déduction des imputations internes de	<u>36 710 481,97</u>
soit un total des charges nettes de	1 117 319 403,11
revenus	1 168 975 373,15
sous déduction des imputations internes de	36 710 481,97
soit un total des revenus nets de	<u>1 132 264 891,18</u>
excédent de revenus	14 945 488,07

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2014 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	118 846 751,89
recettes	<u>17 825 362,53</u>
investissements nets	101 021 389,36
b) patrimoine financier	
dépenses	23 347 818,13
recettes	<u>1 009 613,98</u>
investissements nets	22 338 204,15
c) total	
dépenses	142 194 570,02
recettes	<u>18 834 976,51</u>
investissements nets	123 359 593,51

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif	Fr.
	investissements nets	101 021 389,36
	amortissements	72 628 699,06
	excédent de revenus de fonctionnement	14 945 488,07
	autofinancement	<u>87 574 187,13</u>
	insuffisance de financement	13 447 202,23
b)	patrimoine financier	
	investissements nets	22 338 204,15
	amortissements (autofinancement)	<u>6 416 836,20</u>
	insuffisance de financement	15 921 367,95
c)	total	
	investissements nets	123 359 593,51
	amortissements	79 045 535,26
	excédent de revenus de fonctionnement	14 945 488,07
	autofinancement	<u>93 991 023,33</u>
	insuffisance de financement	29 368 570,18

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 14 945 488,07 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2014 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 718 335 006,52 francs dans la composition suivante:

<i>Actifs</i>	2014	2013
	Fr.	Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 136 100 433,57 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 519 471 273,41	1 460 420 240,38
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision perte sur prêt, nature 24)	<u>1 198 863 733,11</u>	<u>1 170 471 042,81</u>
Total de l'actif	2 718 335 006,52	2 630 891 283,19

Passifs

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	132 474 466,82	85 120 913,98
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 510 000 000,00	1 490 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	75 355 506,48	76 486 560,93
Provisions (nature 24)	5 137 636,59	4 425 704,30
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	29 220 672,79	23 656 868,21
Fortune nette (nature 29)	966 146 723,84	951 201 235,77
Total du passif	2 718 335 006,52	2 630 891 283,19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à 315 293 102 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous enchaînons avec les renvois directs en commission que nous avons prévus conformément à l'application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal. Après consultation des chefs de groupe, le bureau a défini les commissions vers lesquelles renvoyer les motions et résolutions vieilles de six mois et plus. Je vais vous soumettre chaque objet séparément. Vous pouvez soit accepter le renvoi en commission, soit le refuser, auquel cas l'objet restera simplement inscrit à l'ordre du jour. Nous sommes bien d'accord? Il n'y a pas de prise de parole. Vous ne pouvez pas suggérer quelque chose d'autre. C'est simplement oui ou non. S'il n'y a pas de majorité pour accepter le renvoi direct, l'objet restera à sa place dans l'ordre du jour. Voulez-vous que je vous rappelle l'article 95 bis? (*Exclamations.*) Tout le monde est au courant, c'est parfait.

5. **Résolution du 20 février 2013 de M^{mes} Nicole Valiquer Greuccio, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Annina Pfund, Christiane Leuenberger-Ducret, Martine Sumi, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Brigitte Studer, Vera Figurek, Olga Baranova, Maria Pérez, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne, Sarah Klopmann et Patricia Richard: «Respect!» (R-171)¹.**

PROJET DE RÉOLUTION

Les élues signataires demandent que toutes les mesures soient prises afin de garantir l'espace de parole des élues dans leurs interventions, tant en séances plénières qu'en commissions.

Le président. Cet objet est lié au suivant, la motion M-1085. (*Brouhaha.*) Est-ce que tout le monde a sa petite liste? Bien. Donc, logiquement, si vous acceptez le renvoi de la résolution R-171, la motion M-1085 part avec en commission du règlement. Tout le monde est-il au clair?

M. Pascal Holenweg (S). Ce n'est pas logique.

Le président. Ces objets sont liés. (*Remarque de M. Holenweg.*)

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est accepté par 45 oui contre 31 non.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 4907.

Motion: une campagne sur le respect

Motion: relations de la BCGe avec Cuba

6. Motion du 15 mai 2013 de M. Marc-André Rudaz: «Le respect, ça change la vie» (M-1085)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est refusé par 42 non contre 34 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

7. Motion du 20 mars 2013 de M^{mes} Vera Figurek, Maria Pérez, Brigitte Studer, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Relations de la BCGe avec Cuba» (M-1067)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 50 non contre 23 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. J'ai l'impression qu'on ne s'est pas bien compris... *(Rires.)* Moi, cela ne me fait vraiment pas rire. Nous avons perdu des mois pour établir cette liste. Des mois! Nous avons demandé leur opinion aux chefs de groupe. Nous avons palabré au bureau pendant plusieurs séances. Vous êtes libres de votre vote, bien sûr, tout ça pour vous expliquer que nous en sommes arrivés à ce résultat après un processus assez long, consistant à essayer de trouver un dénominateur commun pour tout le monde. Le but est d'alimenter des commissions qui n'ont aujourd'hui strictement rien à faire. *(Remarque.)* Je vous ai simplement rappelé l'esprit de cet article 95 bis. Chacun est libre de faire comme il veut, cependant, si le but est de laisser ces objets à l'ordre du jour, toutes ces heures de travaux n'auront strictement servi à rien. Nous poursuivons.

¹«Mémorial 170^e année»: Annoncée, 6593.

²«Mémorial 170^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4941.

Motion: pour une police municipale armée
Motion: incivilités et bruit sur la voie publique

8. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 59 non contre 16 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

9. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 52 non contre 21 oui. (Brouhaha.)

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. Je demande que les conseillers et les conseillères soient attentifs. *(Rires.)* Monsieur Haas, reprenez votre place, s'il vous plaît...

¹«Mémorial 170^e année»: Annoncée, 5508. «Mémorial 172^e année»: Motion d'ordonnancement, 4909.

²«Mémorial 170^e année»: Annoncée, 5508.

10. Motion du 20 mars 2013 de M^{mes} Olga Baranova, Annina Pfund, MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Affichage de publicités discriminatoires (notamment sexistes et contraires aux politiques publiques): instaurons un droit de réponse!» (M-1072)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance et la visibilité des panneaux d'affichage public sur le territoire de la Ville de Genève, visibles par la totalité des habitant-e-s du canton et une grande partie de celles et ceux de la région;
- la présence récurrente sur ces panneaux d'affiches commerciales à caractère discriminatoire, sexiste et contraire aux politiques publiques mises en place;
- le fait que l'affichage public est le seul medium pour lequel il n'existe aucun droit de réponse garanti, alors que l'impact de ce medium est considérable;
- l'impossibilité matérielle, pour des citoyennes et citoyens à titre individuel, mais également pour les associations aux ressources les plus modestes, de répondre à un affichage commercial par un «contre-affichage» soumis aux mêmes tarifs que l'affiche contestée;
- l'engagement de la Ville de Genève pour la promotion des valeurs de respect et de tolérance, et la nécessité de cette promotion auprès, notamment, des jeunes, particulièrement sensibles aux messages publicitaires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à instaurer un droit de réponse aux affiches publicitaires apposées sur les panneaux d'affichage public, et à en définir les modalités concrètes.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 53 oui contre 24 non.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annonce, 5508.

Résolution: l'Evian-Thonon-Gaillard Football Club au stade de la Praille

11. Résolution du 20 mars 2013 de MM. Pierre Gauthier, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Les frontières: on s'en «foot»!» (R-172)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Au printemps 2010, les instances du football et les autorités françaises et suisses s'étaient mises d'accord pour que l'Evian-Thonon-Gaillard Football Club (ETG-FC) puisse utiliser le stade de la Praille suite à l'accession du club en ligue 2. Or, l'Union européenne des associations de football (UEFA), à la surprise générale, y avait mis son veto. L'ETG-FC s'était alors vu obligé de jouer ses matches au parc des sports d'Annecy, situé à plus de 80 kilomètres de la région de résidence de ses supporters et de son centre d'entraînement.

Aujourd'hui, alors que les projets de construction d'un stade côté français – à Seynod ou à Etrembières – sont dans l'impasse, le stade de la Praille pourrait parfaitement accueillir deux clubs, à l'instar d'autres grandes villes européennes. Et cela sans nuire aux intérêts de son club résident, le FC Servette.

Plusieurs élus des cantons de Genève et de Vaud, de la Haute-Savoie et du Pays de Gex sont intervenus récemment auprès de l'UEFA pour qu'elle revienne sur sa décision incompréhensible et pour qu'enfin l'ETG-FC puisse jouer au stade de la Praille, situé au cœur de son terroir originel.

Une fois encore, l'UEFA, par la voix de son président, M. Michel Platini, a balayé cette proposition évoquant l'ancrage intangible des clubs sur leur territoire national. Or, depuis 1996, les accords de Karlsruhe signés par les Etats allemand, français et suisse prévoient explicitement, notamment dans l'article 3, que: «Les collectivités territoriales ou organismes publics locaux peuvent conclure entre eux des conventions de coopération dans les domaines de compétence communs qu'ils détiennent.» Et que: «L'objet des conventions de coopération est de permettre aux partenaires de coordonner leurs décisions, de réaliser et de gérer ensemble des équipements ou des services publics d'intérêt local commun.»

(<http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsgA111.html>)

En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal adopte la résolution suivante et:

- constate que l'UEFA n'a pas participé au financement du stade de Genève, mais qu'elle a néanmoins fixé la norme de 30 000 places à ses bâtisseurs;

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée et motion d'ordonnement, 4940. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnement, 475.

- constate que l'attitude négative de l'UEFA conduit, si elle devait perdurer, à un gaspillage inutile d'argent public alors que ces fonds précieux seraient mieux employés à combattre les effets de la crise qui frappe les classes populaires au lieu d'être investis pour réaliser «à double» des équipements sportifs surdimensionnés;
- déclare enfin qu'il soutient tous les efforts des élus régionaux, suisses et français, et notamment ceux de son Conseil administratif, afin que ce dernier intervienne de concert avec les autres collectivités pour que l'UEFA renonce enfin à camper sur des positions contradictoires tant avec les accords de coopération transfrontalière de Karlsruhe qu'avec l'esprit de fraternité sportive qui relie les habitants résidant de chaque côté de la frontière franco-genevoise.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des sports est accepté par 51 oui contre 25 non (1 abstention).

12. Motion du 24 avril 2013 de M^{mes} et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu» (M-1078)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- suite au déménagement du Service des espaces verts (SEVE) en 2008, une grande partie du site horticole a été libérée;
- l'association Collectif Beaulieu a proposé en 2010 à la Ville de Genève un projet de réaffectation des espaces libérés;
- l'association Collectif Beaulieu est composée des huit associations suivantes: les Artichauts, Pré en Bulle, Semences de Pays, les Abeilles citadines, le Bocal, AOC, Indigo et les Galinettes urbaines;
- les activités et événements organisés depuis 2010 par les différents acteurs du lieu ont suscité beaucoup d'intérêt et ont permis d'établir une continuité constructive et dynamique sur le site;

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 6187.

Motion: site horticole de Beaulieu

- ce projet est cohérent avec l’histoire et l’architecture du site, ainsi qu’avec les activités du SEVE dans la partie que le service continue d’utiliser;
- ce projet vise à développer l’agriculture de proximité et la nature en ville; à créer un espace polyvalent et de rencontre avec des activités socioculturelles et ouvert aux initiatives des habitant-e-s;
- dès 2010, un processus de consultation a été engagé entre les associations, les habitants du quartier et la Ville de Genève;
- l’enthousiasme exprimé par les habitant-e-s pour ce projet est grand;
- ce projet répond aux besoins actuels en accueil et encadrement des enfants et adolescent-e-s dans le secteur, qui augmentera encore suite à l’introduction du concordat HarmoS;
- les différentes structures d’accueil des secteurs Servette-Grand-Pré-Montbrillant sont saturées;
- le nombre d’adolescent-e-s dans le quartier a fortement augmenté depuis l’ouverture du cycle d’orientation Montbrillant, qui accueille environ 900 élèves;
- ce projet s’adresse à toutes les générations et à toutes les cultures,
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
 - permettre une gestion associative d’une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu (serres, rempotoir et couches extérieures) assurée par l’association Collectif Beaulieu et régie par une convention négociée avec toutes les parties en présence;
 - mettre également à disposition dès à présent une partie de la ferme à l’association Collectif Beaulieu, afin que se déroulent de façon régulière des activités pour les habitant-e-s, et en particulier les activités pour les enfants de 6 à 12 ans, en lien avec l’introduction du concordat HarmoS;
 - réintroduire la rénovation d’une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d’investissements.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 72 oui contre 1 non (1 abstention).

13. Motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys et Lionel Ricou: «Prévention de proximité pour les jeunes ados: soutien scolaire» (M-1082)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu’il est parfois difficile pour des parents d’assurer une aide aux devoirs ou un suivi de scolarité de leur(s) enfant(s);
- que la prévention est toujours moins chère que la répression ou que le coût social, et que c’est une philosophie à laquelle les citoyens genevois tiennent;
- qu’une famille recomposée ou monoparentale ne peut pas toujours offrir un soutien suffisant;
- la nécessité de trouver une solution pour enrayer une spirale de marginalisation, d’échecs scolaires, d’exclusion du marché du travail;
- la nécessité d’utiliser des espaces conviviaux dédiés aux jeunes, comme les maisons de quartier, pour soutenir et encourager les devoirs scolaires quotidiens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser l’ouverture de postes de répétiteurs dans les maisons de quartier pour permettre la mise en place de groupes après les heures de scolarité, susceptibles d’offrir la possibilité (non contraignante) aux jeunes ados d’effectuer leurs devoirs avec un soutien dans un cadre familial et accessible.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 64 oui contre 12 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 6593.

Motion: police municipale: osons le retour aux vraies valeurs

Motion: pour un skate-park complémentaire

14. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 66 non contre 8 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

15. Motion du 25 juin 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Un bowl ou un skate-park complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie» (M-1091)².

PROJET DE MOTION

Au vu du succès incontestable du bowl de Plainpalais, de sa fréquentation massive par la jeunesse genevoise,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de trouver un emplacement adéquat et couvert (locaux de la SIP, par exemple) pour les temps de pluie et l'hiver, cela en privilégiant un financement en partenariat public-privé.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 60 oui contre 15 non (1 abstention).

¹«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 898.

²«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 898 et motion d'ordonnement, 6219. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnement, 475.

Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

Motion: plus de parkings publics en ville

- 16. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 58 non contre 19 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 17. Motion du 9 octobre 2013 de MM. Denis Menoud, Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas et Laurent Leisi: «Stationnement en ville de Genève: plus de parkings publics dans les quartiers» (M-1096)².**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la suppression systématique des places de parking (tous véhicules) en ville;
- le harcèlement odieux dont sont victimes les automobilistes de la part de la Fondation des parkings,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à encourager activement la construction de parkings en sous-sol dans les divers quartiers de la ville.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 41 oui contre 36 non.

¹«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 2176.

²«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 2176.

Motion: pas d'aménagements restreignant la circulation

Motion: sécuriser les préaux

18. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Laurent Leisi et Daniel-Dany Pastore: «Aménagements urbains: retrouver la fluidité de la circulation» (M-1097)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les aménagements inutiles, dangereux ou inappropriés;
- les aménagements des Transports publics genevois qui compliquent la circulation;
- l'arrogance de la Direction générale de la mobilité;
- la gêne de la mobilité imposée par des aménagements dangereux, farfelus et vexatoires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures en vue de déconstruire les aménagements urbains qui restreignent la mobilité motorisée en ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 42 oui contre 35 non.

19. Motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Marc-André Rudaz: «Préaux sécurisés: pour une Ville de Genève au diapason» (M-1101)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles) est en vigueur depuis 2010 déjà;
- l'article 42, alinéa 1, lettre a), de la LIPAD permet aux institutions publiques de créer et d'exploiter des systèmes de vidéosurveillance afin de garantir la

¹«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 2176.

²«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 2247.

sécurité des personnes et des biens se trouvant dans ou à proximité immédiate de lieux publics ou affectés à l'activité d'institutions publiques, en prévenant la commission d'agressions ou de déprédations et en contribuant à l'établissement des infractions commises le cas échéant;

- à ce jour seules les communes de Thônex, Chêne-Bougeries, Lancy, Corsier, Troinex, Meinier et du Grand-Saconnex ont utilisé cette possibilité qui dispose désormais du cadre légal de la LIPAD;
- dans plusieurs communes vaudoises la surveillance des préaux ne fait même plus débat;
- la Ville de Genève est la ville la plus criminogène de Suisse et comprend de nombreuses écoles situées dans des quartiers tels que les Pâquis, les Eaux-Vives, la Jonction,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de mettre en place des systèmes de vidéosurveillance dans et à proximité des préaux des écoles publiques en ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 42 oui contre 35 non.

20. Motion du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Resusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics» (M-1107)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 61 non contre 12 oui (3 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 3229.

Motion: fitness des Vernets – Motion: un village sport + familles au Port Noir
Motion: récolter le papier contre rémunération

- 21. Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore et Jean-Philippe Haas: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» (M-1117)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 49 non contre 25 oui (3 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 22. Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Catherine Thobellem, Antoine Maulini, Anne Moratti, Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour l'installation d'un village sport + familles au Port Noir» (M-1118)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 42 non contre 33 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 23. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120)³.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 60 non contre 16 oui (1 abstention). (Commentaires.)

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4093. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 476.

² «Mémorial 171^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4095. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 477.

³ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 4484.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

Le président. J'aimerais que les conseillers et conseillères s'abstiennent de tout commentaire...

24. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Pierre Rumo, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Pierre Vanek, Christian Zaugg et Salika Wenger: «Des appartements, pas des bureaux vides!» (M-1121)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la crise du logement qui touche toutes les couches de la population genevoise et notamment les familles avec de jeunes enfants;
- l'information récemment publiée par un journal de la place indiquant que 194 000 m² de bureaux sont aujourd'hui inoccupés sur l'ensemble du territoire cantonal;
- le manque d'information disponible sur les surfaces de bureaux vides sur le territoire de la Ville de Genève;
- le rôle exemplaire que doivent jouer les collectivités publiques dans ce domaine,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- recenser les surfaces de bureaux vides sur le territoire de la Ville de Genève;
- prendre contact avec les propriétaires de ces locaux afin de les inciter vivement à transformer ces locaux inoccupés en logements et à les mettre rapidement sur le marché locatif;
- à tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches afin que la population soit également informée de l'évolution de cette situation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 59 oui contre 16 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 171^e année»: Annonce, 4484.

25. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, Pierre Rumo, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Christian Zaugg et Pierre Vanek: «Electrifiions le Pâquis Express!» (M-1122)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la société Swisstours Transport SA exploite différents véhicules à vocation touristique dont le petit train nommé «Pâquis Express»;
- que c’est en 1987 que le Conseil administratif de la Ville de Genève a accordé à ladite société une concession d’exploitation renouvelable;
- que ce petit train qui arpente les quais de la rive droite du lac, de la rotonde du Mont-Blanc jusqu’au Jardin botanique, fonctionne au carburant diesel;
- qu’aux Eaux-Vives un train touristique semblable fonctionne à l’énergie électrique fournie par des panneaux solaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soumettre le renouvellement de la concession d’exploitation du petit train à l’utilisation par celui-ci d’énergie renouvelable pour son fonctionnement, à l’instar de ce qui se fait déjà sur l’autre rive de la rade;
- de laisser à l’exploitant actuel du Pâquis Express un délai suffisant pour qu’il puisse opérer la transition énergétique.

(Brouhaha.)

Le président. C’est pénible...

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 58 oui contre 16 non (3 abstentions).

¹ «Mémorial 171^e année»: Annonce, 4484.

26. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Pierre Rumo, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «En ville, les abeilles font leur miel» (M-1123)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la disparition des abeilles et le risque écologique que cela entraîne;
- la biodiversité horticole paradoxalement plus importante en zone urbaine qu'en campagne;
- l'expérience positive d'apiculture urbaine réalisée dans plusieurs grandes villes;
- la disponibilité de grandes surfaces inutilisées sur les toits des immeubles, propriété de la Ville de Genève, ou dans les parcs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier la mise en œuvre et le développement de l'apiculture urbaine à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres centres urbains importants;
- s'informer des résultats des expériences similaires ou des projets déjà menés à Genève, notamment sur le toit du Théâtre Saint-Gervais et par l'Association Apidae (Association pour l'installation des abeilles en entreprises) primée par la HES-SO;
- recenser les espaces disponibles (toits d'immeubles, espaces verts ou autres surfaces) où des ruches pourraient être installées et exploitées;
- mettre sur pied une ou plusieurs expériences pilotes dans ce domaine sous la supervision du Service des espaces verts (SEVE).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 63 oui contre 9 non.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annonce, 4484.

27. Motion du 26 février 2014 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics (bis)» (M-1124)¹.*PROJET DE MOTION**Exposé des motifs:*

1. S'agissant de la ligne de ceinture, cette motion complétera heureusement la position exprimée par le Conseil administratif dans sa réponse à la motion M-993 de M^{mes} Valiquer Grecuccio et Figurek et MM. Velasco, Buschbeck, Chevrolet, Fiumelli, Bertinat et Spuhler sur les réponses à donner aux préoccupations et demandes des habitants, s'agissant des transports publics. Le Conseil administratif, en effet, s'était prononcé pour, au minimum, et comme le suggère également le rapport Kaufmann, la remise en service «des deux lignes reliant respectivement Moillesullaz et Carouge à la Gare de Cornavin». Le Conseil administratif rappelait d'ailleurs fort judicieusement que les voies ferrées permettant de relier Carouge à Cornavin in situ propre existent déjà.
2. On rappellera en outre que la ligne de ceinture fut la dernière ligne de tramway à être supprimée à Genève, en mai 1969 – elle eut droit à l'époque à un enterrement en bonne et due forme, avec marche funèbre et fanfare. Il s'agit aujourd'hui, quarante-cinq ans après, de la ressusciter.
3. S'agissant de la gratuité des transports publics, il s'agit de s'inspirer de l'exemple donné par la ville de Tallinn (comparable à Genève par sa taille). Accessoirement, il s'agit pour le Conseil municipal de manifester son souci de cohérence et son adhésion au principe du refus des privilèges et des prébendes: les conseillers municipaux, qui bénéficient pour eux-mêmes de la gratuité des TPG, ne sauraient la refuser aux autres.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre toute initiative et à faire toute proposition utile, y compris de cofinancement, pour rétablir une ligne de «petite ceinture» de transports publics sur un parcours circulaire desservant au moins, en tramway, quel qu'en soit le mode de traction, et dans les deux sens, les arrêts de Rive, Cornavin, Bel-Air et Plainpalais;
- entreprendre toutes démarches et prendre toutes initiatives utiles pour l'instauration de la gratuité des transports publics sur tout le territoire de la Ville de Genève.

(Remarque de M. Holenweg.)

¹ «Mémorial 171^e année»: Annonce, 4484.

Le président. Elle est retirée? C'est bien, Monsieur, mais il faut nous le dire... Ah, vous venez de décider! C'est très bien, Monsieur Holenweg. Une de moins... (*Exclamations et applaudissements.*)

Cette motion est retirée par son auteur.

28. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Catherine Thobellem, Grégoire Carasso, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Marie Mutterlose et Olga Baranova: «Pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains» (M-1125)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le prochain Mondial de football aura lieu du 12 juin au 13 juillet 2014, au Brésil. Cette grande fête du football sera malheureusement aussi la fête de l'exclusion. La Ville de Genève, lors de grands événements sportifs, met à disposition son espace public pour l'organisation d'une manifestation moyennant un certain nombre de conditions (par exemple la gratuité de l'accès au public, etc.) Ces conditions sont toutefois perfectibles. Afin que cette fête soit aussi celle des droits humains, il est en effet important que la Ville de Genève y associe les milieux associatifs et sensibilise la population à l'envers de la médaille de ces grands événements en termes de coûts sociaux et environnementaux. Aujourd'hui, cela n'est pas le cas. La diffusion de matches de football est une occasion à ne pas manquer pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains.

Considérant:

- les nettoyages de quartiers au Brésil, les violations des droits humains, les conditions de travail très précaires des travailleurs ayant construit les stades au Brésil;
- les nombreuses campagnes de sensibilisation faites par des organisations non gouvernementales (ONG) et associations (Solidar, Greenpeace, la Déclaration de Berne, l'Oseo, Action de Carême, Pain pour le Prochain), au sujet des conditions de réalisation de cette Coupe du monde et son coût pour la population;
- le fait que la Fédération internationale de football association (FIFA), du fait de sa complicité tacite au sujet des atteintes aux droits humains (expropria-

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 4484. Motion d'ordonnancement, 5504.

tions, déplacements forcés) occasionnées par les grands chantiers de la Coupe du monde au Brésil, ait été nominée dans les Public Eye Awards, le célèbre prix international de la honte;

- que les exonérations fiscales et droits de vente exclusifs qui font partie des conditions imposées par la FIFA pour l'attribution du Mondial conduisent à des pertes fiscales importantes pour les pays organisateurs;
- que la prochaine Coupe du monde au Qatar pose les mêmes questions des violations des droits humains et des travailleurs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'assurer et de garantir qu'avant la diffusion de tous les matches de football et à la mi-temps de ceux-ci, dans l'espace public attribué par la Ville de Genève, une vidéo évoquant la situation des droits humains ou/et le coût écologique de la Coupe du monde au Brésil soit diffusée gratuitement;
- de s'assurer et de garantir la présence d'au minimum un stand d'information gratuit pour les associations sur l'espace public attribué par la Ville de Genève, afin de sensibiliser la population aux coûts sociaux de la Coupe du monde au Brésil;
- d'inclure à l'avenir, systématiquement dans le cahier des charges des appels d'offre des grandes manifestations, des critères relatifs à la sensibilisation à la durabilité sociale et environnementale de ces manifestations.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 50 oui contre 24 non (1 abstention).

29. Motion du 26 mars 2014 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Alexandre Wisard, Antoine Maulini, Guillaume Käser, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Delphine Wuest: «Respectez les pistes cyclables!» (M-1130)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que régulièrement les pistes et bandes réservées aux cyclistes sont utilisées par des motos ou autres véhicules à moteur;
- que régulièrement les pistes et bandes réservées aux cyclistes sont obstruées par des véhicules en stationnement illicite;

¹ «Mémoire 171^e année»: Annoncée, 5479.

Motion: retransmission des séances du CM aux malentendant-e-s

- que trop de motards et d’automobilistes violent l’article 33, alinéa 1, de l’ordonnance sur la signalisation routière (OSR) qui indique que les pistes et bandes cyclables sont des voies destinées aux cyclistes;
- que les voitures, motos et scooters ne sont autorisés ni sur les pistes ni sur les bandes cyclables;
- que les cyclistes se trouvent souvent en danger du fait du comportement irresponsable de certains motards ou autres véhicules mal garés sur les pistes et bandes cyclables, obligeant ces derniers à occuper illicitement les trottoirs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates pour sécuriser les pistes et bandes cyclables en faisant appliquer les sanctions prévues par la loi sur les règles de la circulation routière.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 65 oui contre 11 non.

30. Motion du 26 mars 2014 de MM. Christian Zaugg, Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Morten Gisselbaek: «Retransmission des séances du Conseil municipal accessible aux malentendant-e-s» (M-1132)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l’article 16 de la nouvelle constitution stipule que «l’accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu’aux prestations destinées au public, est garanti»;
- que les personnes malentendantes ne peuvent suivre les séances du Conseil municipal retransmises par Léman bleu;
- que les sous-titres ne suffisent pas à la compréhension des sujets abordés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier avec Léman bleu la possibilité de permettre d’ajouter une fenêtre pour la retransmission par le langage des signes des séances du Conseil municipal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 61 oui contre 13 non.

¹ «Mémorial 171^e année»: Annonce, 5479.

31. Motion du 29 avril 2014 de M^{me} et M. Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Dérogação OPB – non mais allô!» (M-1134)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la *Feuille d'avis officielle* du 4 avril 2014 dans laquelle la Ville de Genève demande au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) des autorisations d'allégement relatives à l'assainissement des nuisances sonores notamment pour les rues des Pâquis, de Saint-Jean et du Vidollet;
- le délai de 2018 fixé par la Confédération pour satisfaire aux normes de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB);
- le respect de ces normes comme un enjeu essentiel de santé publique («en 2009, (...) la Ville de Genève comptait 80 000 habitants touchés par des dépassements des valeurs de bruit, dont 6000 habitants touchés par des dépassements des valeurs d'alarme»²);
- le fait que ces dérogations signifient que le Conseil administratif se juge, en 2014, d'ores et déjà incapable de protéger les habitants contre les nuisances sonores;
- le fait que ce renoncement est politiquement inacceptable vu les moyens et délais encore à disposition,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer ces demandes de dérogação et de protéger la santé des habitants de Genève en s'attaquant efficacement à la pollution sonore.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 47 oui contre 24 non (2 abstentions).

¹ «Mémoial 171^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 5503.

² Proposition PR-1061, page 5.

32. Résolution du 5 mai 2014 de MM. Gary Bennaim, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pas de jetons de présence pour la séance ordinaire du 29 avril 2014, de 17 h à 19 h» (R-177)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

En raison du peu d'activité lors de la séance susmentionnée, il n'est pas attribué de jetons de présence aux conseillers municipaux.

(Remarque.)

Le président. Elle est retirée? Il n'y a que les signataires qui peuvent le faire. M. Genecand est-il d'accord de la retirer? Parfait.

Cette résolution est retirée par ses auteurs.

33. Résolution du 20 mai 2014 de M^{me} et MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer et Pierre Gauthier: «022 Télégénève SA Naxoo: une direction à donner» (R-178)².

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le vote du corps électoral du 9 février 2014 qui, à une nette majorité, s'est déclaré opposé à la vente des actions de 022 Télégénève SA;
- que cette société remplit un important rôle de service public dans le paysage audiovisuel genevois en proposant des prestations de qualité à faible coût;
- que 12 emplois sont menacés d'être supprimés alors que certains actionnaires voudraient se répartir des dividendes;

¹«Mémorial 171^e année»: Annoncée, 6187. Motion d'ordonnancement, 6220.

²«Mémorial 171^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 6197. Motion d'ordonnancement, 6218. «Mémorial 172^e année»: Motion d'ordonnancement, 193.

- qu’il est essentiel de remettre en cause la migration du fichier client de 022 Télégenève SA qui a été effectuée vers le partenaire minoritaire sans contrepartie;
- que les 95 salarié-e-s de 022 Télégenève SA sont aujourd’hui désorientés et se sentent abandonnés par la Ville de Genève;
- qu’il est temps de donner des orientations très claires aux responsables de l’entreprise ainsi qu’à son conseil d’administration pour que 022 Télégenève SA reste financièrement saine, pérenne, et qu’elle continue de fournir des prestations de qualité,

le Conseil municipal adopte la «feuille de route» suivante et invite le Conseil administratif à s’y associer, notamment en obtenant de ses représentant-e-s au conseil d’administration qu’ils adoptent une attitude convergente avec celle des représentant-e-s du Conseil municipal afin d’y défendre en priorité les intérêts de la Ville de Genève et ceux de ses habitantes et habitants.

FEUILLE DE ROUTE POUR LES REPRÉSENTANT-E-S
DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D’ADMINISTRATION
DE NAXOO 022 TÉLÉGENÈVE SA

Objectifs à remplir

- Défendre les intérêts de la Ville de Genève, dans la mise en œuvre de son rôle d’actionnaire majoritaire.
- Défendre le service public et les emplois, répondant ainsi à l’attente des citoyennes et citoyens exprimée dans les urnes le 9 février dernier.
- Défendre des prestations de qualité prenant en compte la diversité d’origine de la population genevoise en proposant notamment une offre de chaînes à la carte reflétant cette diversité.
- Rechercher et mettre en œuvre des pistes de développement de l’offre de l’entreprise dans tous les secteurs du câble;
- Remettre en cause la convention d’actionnaires qui est, dans sa forme actuelle, notoirement défavorable à la Ville de Genève pourtant actionnaire majoritaire;
- Relocaliser l’ensemble des services à Genève.

Moyens à mettre en œuvre

- Participer à une délégation représentant réellement les orientations déterminées par le vote populaire du 9 février.
- Parler d'une seule voix pour représenter une force d'action supérieure à celle d'autres actionnaires.
- Obtenir le changement de la présidence du Conseil d'administration où doit être nommée une personne dont les orientations sont cohérentes avec la nouvelle situation.
- Conserver l'ensemble du personnel.
- Démarcher les 85 000 personnes clientes de Naxoo 022 Télégenève SA afin de les rassurer, de les fidéliser et de leur proposer les meilleures offres possible.
- Réorienter le service commercial pour qu'il promeuve une image «Genève» de la société.

Les représentants, élus ou élues par le Conseil municipal, rendront régulièrement compte audit conseil de l'avancée de la situation par le biais de sa commission des finances.

Elles ou ils s'engagent à accomplir leur mandat dans le sens de la feuille de route ci-dessus.

Elles ou ils acceptent d'être en tout temps révocables par le Conseil municipal si celui-ci estime que la situation l'exige.

(Remarque.)

Le président. Retirée... Magnifique! Cette résolution est également retirée par ses auteurs.

Cette résolution est retirée par ses auteurs.

34. Motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Virginie Studemann, Maria Pérez, Natacha Buffet, Marie Mutterlose, Anne Moratti, Jannick Frigenti Empana, Brigitte Studer, Sophie Scheller, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Javier Brandon, Antoine Maulini, Bayram Bozkurt et Tobias Schnebli: «Sport et genre: sortir du sport au masculin» (M-1143)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- à la base de nombreuses recherches en sociologie des corps et des pratiques sportives que le sport est structuré par des rapports sociaux de genre;
- que les hommes, dans leur pratique sportive, bénéficient d'un accès extrêmement facilité aux espaces publics (jogging, vélo, sports urbains) alors que les femmes restent orientées de préférence vers des espaces confinés et payants (fitness, piscine, yoga);
- les stéréotypes sexuels encore bien présents, valorisant la force, l'endurance et la puissance, les discriminations touchant au corps des femmes dans l'espace public;
- le fait que les clubs masculins ont un accès privilégié aux installations conçues par des hommes pour des hommes, ce que nous appellerons une «rente masculiniste», et que la part du sport féminin est encore sous-développée par rapport à son potentiel aussi bien qu'aux besoins de santé publique;
- le désinvestissement massif des jeunes filles pour le sport à l'adolescence pour des raisons liées principalement à leur genre;
- que les femmes doivent prouver qu'elles sont «aussi fortes» que les hommes pour pouvoir se faire un espace sur les places de jeux publiques;
- les actions du Service Agenda 21 et la campagne égalité «Genre et sports 2014» en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'effectuer une étude détaillée portant sur les usages des espaces et sur les pratiques sportives entre les hommes et les femmes dans notre ville. Celle-ci permettra de poursuivre une réflexion sur les questions de genre dans la pratique sportive et l'aménagement des installations sportives et urbaines en ville de Genève, afin de soutenir et favoriser l'accès égal à ces aménagements et services, sans discrimination de sexe et en luttant contre les stéréotypes liés à celui-ci.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 50 oui contre 23 non (1 abstention).

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 642.

35. Motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Adrien Genecand et Patricia Richard: «Stop aux frais d'impression exorbitants et anti-écologiques!» (M-1144)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les impressions papier effectuées par la Ville de Genève sont encore très nombreuses, alors même que la tendance est toujours plus celle du numérique, et qu'elles représentent, *de facto*, des frais considérables;
- qu'une grande partie des subventions accordées aux associations sont affectées aux impressions d'informations et à leur envoi postal à l'ensemble des conseillers municipaux (parfois plusieurs fois par an!)
- que tous les conseillers municipaux sont équipés de matériel informatique et d'une imprimante personnelle;
- que ces mêmes conseillers municipaux ont accès à tous les documents liés au bon fonctionnement du Conseil municipal en ligne,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de limiter autant que possible le nombre d'impressions au sein de tous les services en privilégiant toujours plus la transmission d'informations par le biais de supports numériques;
- d'indiquer à toutes les associations subventionnées par la Ville de Genève que toutes les informations transmises aux conseillers municipaux et à d'autres partenaires doivent l'être par voie strictement numérique;
- de n'envoyer aux conseillers municipaux les documents en format papier nécessaires aux commissions et aux séances plénières du Conseil municipal que sur demande expresse de ces derniers;
- de faciliter l'accès et le maniement des divers objets liés aux travaux de commissions et de séances plénières en simplifiant le programme intraCM ad hoc.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (71 oui, 3 abstentions).

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 642.

36. Motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Lionel Ricou: «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?» (M-1146)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

L'évolution démographique des pays occidentaux se caractérise par une forte augmentation du nombre de personnes âgées. En 2040, une personne sur cinq aura plus de 65 ans à Genève et le nombre de celles ayant plus de 80 ans aura doublé. L'espérance de vie n'a jamais été aussi élevée dans notre pays: elle est de plus de 80 ans pour les hommes et de près de 85 ans pour les femmes.

Cette transition démographique représente un défi pour tous les pays occidentaux et notamment pour les villes. Un espace urbain adapté est le facteur principal d'une vie sociale en dehors du domicile, en particulier quand la mobilité diminue. Sortir de chez soi permet de rompre l'isolement, de voir des proches et de participer à la vie de la cité.

En 2006, la Ville de Genève avait participé au projet «Villes amies des aînés» organisé par l'Organisation mondiale de la santé. Basée sur de nombreux témoignages, cette démarche avait permis d'identifier les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les seniors lorsqu'ils sortaient de chez eux. Aménagement, transport, logement... Genève ressemblait encore trop souvent à un parcours du combattant pour les seniors. Huit ans plus tard, de nombreux obstacles demeurent.

Le mobilier urbain constitue encore trop souvent une source de difficultés pour les personnes âgées: les poteaux, les chaînes, les travaux, les trottoirs surélevés ou trop étroits sont autant d'obstacles à la mobilité des seniors. A l'inverse, certains équipements indispensables sont insuffisants: par exemple les bancs publics (sur lesquels l'on peut se relever aisément grâce à des accoudoirs!) ou les toilettes (en service et propres!). Quant aux feux de circulation, la «phase verte» pour les piétons est trop courte, mettant ainsi les personnes à mobilité réduite dans des situations dangereuses. Autres problèmes souvent évoqués: les revêtements inadaptés, l'éclairage public défaillant, les nouveaux aménagements des abribus sans accoudoirs ou encore la mauvaise lisibilité des horaires de bus qui sont installés très haut et écrits avec de tout petits chiffres. Un comble quand on sait que ce sont surtout les personnes âgées qui les utilisent et les consultent!

Des mesures concrètes doivent être prises afin de construire une ville qui offre à chacune et chacun, quel que soit son âge, les conditions de son épanouissement.

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1229.

Il s'agit aujourd'hui de donner un coup d'accélérateur afin de rendre notre ville plus accueillante pour les aînés.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un état des lieux sur le terrain, avec les représentants des associations d'aînés, des aménagements problématiques et des obstacles rencontrés par les seniors sur le territoire de la Ville de Genève;
- à intégrer, dans chaque nouveau projet d'aménagement urbain, le «réflexe senior»;
- à allonger les temps de passage autorisé pour les piétons par les feux de signalisation et à les équiper d'un compte à rebours visuel indiquant aux piétons le temps qu'il leur reste pour traverser;
- à installer davantage de bancs ainsi qu'à réfléchir à leur disposition (en vis-à-vis plutôt qu'en longueur) et à leur répartition sur le territoire (lieux fréquentés par les aînés, proximité des bureaux de poste et des commerces, etc.);
- à demander aux Transports publics genevois (TPG) d'améliorer la lisibilité des horaires et de les placer dans un endroit éclairé;
- à améliorer l'éclairage public en se basant sur l'état des lieux réalisé fin 2013 par les agents de la police municipale.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 47 oui contre 29 non.

37. Motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou, Marie Barbey, Alain de Kalbermatten, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon et Adrien Genecand: «Pour une place Sturm plus conviviale et végétalisée» (M-1148)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le point de rencontre et de lien social que constituent les places aménagées ou les parcs;
- l'absence de verdure et l'insuffisance de tables et de bancs publics sur la place Sturm;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1229. Motion d'ordonnancement, 3599.

- le programme de végétalisation de la Ville initié par le Conseil administratif;
- la possibilité d'obtenir un résultat on ne peut plus réjouissant, tel que le nouvel aménagement de la terrasse Agrippa-d'Aubigné;
- le projet d'implantation d'un Pavillon de la danse non réalisable dans l'immédiat,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de procéder à un aménagement léger de plantations et de tables, tel que disposé à la terrasse Agrippa-d'Aubigné.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 64 oui contre 11 non.

38. Motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou et Adrien Genecand: «Pour un engagement des institutions subventionnées et des restaurants de la Ville de Genève en faveur de l'apprentissage» (M-1149)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque de places d'apprentissage en entreprises ou en institutions permettant d'associer la pratique professionnelle à la théorie conformément aux ordonnances de formation qui découlent de la loi sur la formation professionnelle;
- l'implication affirmée de la Ville de Genève en faveur de la création de places d'apprentissage au sein de ses services;
- les besoins évidents de main-d'œuvre qualifiée dans un grand nombre de secteurs couverts par la Ville de Genève, notamment ceux des soins, de la petite enfance, de l'administration, des arts et de la culture ainsi que de la restauration;
- le nouveau programme de la Ville de Genève ouvrant un fonds de 3 millions de francs destiné à aider les entreprises offrant de nouvelles places d'apprentissage;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1229.

- la nécessité d’augmenter notamment l’offre de places de formation professionnelle avec attestation pour les jeunes en difficulté;
- le potentiel constitué par les institutions subventionnées et les restaurants de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’étendre ses actions en matière de formation et d’apprentissage aux institutions, fondations, associations, groupements ou structures analogues, ainsi qu’aux établissements propriétés de la commune (par exemple restaurants, hôtels, etc.), dont la gestion est confiée à des tiers, en tenant compte de la capacité et des moyens des dites structures ou de leurs tiers (exception à prévoir pour les petites structures);
- de préconiser l’engagement d’un-e ou de plusieurs apprenti-e-s dans les conventions de subventionnement ou dans les contrats de gestion ou de bail.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 61 oui contre 13 non.

39. Motion du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Gelay: «Gestion des marchés: plus de clarté, s’il vous plaît!» (M-1150)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les différentes places de marché en ville de Genève;
- les différents types de marché (marché aux puces, marché aux légumes, marché des artisans, marché aux livres d’occasion, etc.);
- les différentes catégories dans lesquelles sont classifiés les marchands, afin de pouvoir exploiter un stand ou un étal sur l’un de ces marchés (artisan, vendeur de fruits et légumes, vendeur de produits manufacturés, brocanteur, etc.);
- les difficultés pour un nouveau marchand à trouver une place;
- les réclamations régulières de marchands, qui laisseraient à penser que la gestion des places n’est pas toujours faite de manière égalitaire et équitable;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 1533.

Motion: des zones d'animation en ville pour la tranquillité dans les quartiers

- le coût de gestion et de contrôle des marchés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les trois mois au Conseil municipal un projet de gestion des marchés qui puisse satisfaire tous les acteurs: autorités, services de gestion et de contrôle, marchands.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 43 oui contre 31 non (1 abstention).

40. Motion du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Antoine Maulini, Anne Moratti, Alpha Dramé et Julie Turgut Bandelier: «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville» (M-1151)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (LC 21 211) qui souligne en son article 9, alinéa 3, l'importance de maintenir les activités d'animation au centre-ville;
- le manque de cafés et de lieux de rencontre dans les Rues-Basses et dans le futur quartier de la Praille-Acacias-Vernets (PAV), pourtant idéals pour y développer des lieux d'animation nocturne;
- la situation tendue dans plusieurs quartiers de la ville, due à l'excès de nuisances nocturnes;
- le manque de lieux nocturnes accessibles aux jeunes, qui engendre une concentration de personnes dans certaines rues;
- le légitime besoin de la population d'être protégée des nuisances sonores et de bénéficier d'un environnement de qualité;
- l'attraction de la ville de Genève au niveau régional, entraînant les flux de circulation routière, de bruits, de pollutions et de nuisances;
- les expériences positives menées par des associations comme Motel Campo, Le Bateau-Lavoir et La Barje (cafés à la place des Volontaires, au Musée des sciences et à la promenade des Lavandières);
- les conclusions des états généraux de la nuit et de «Genève explore sa nuit»;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 1535.

- la nécessité de développer des zones d’animation qui respectent les zones d’habitation,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre en place un outil de suivi des zones d’animation en ville afin de permettre d’améliorer rapidement le traitement des nuisances;
- d’assurer un renforcement des nettoyages des zones d’animation, particulièrement durant le week-end;
- de répondre urgemment aux demandes du quartier de Plainpalais (rue de l’Ecole-de-Médecine) concernant la nécessité d’augmenter le nettoyage dans le périmètre;
- de procéder à une réflexion à l’échelle de la ville afin de déterminer les périmètres propices au développement de lieux nocturnes;
- de proposer au Canton, et en collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), la concrétisation rapide au sein du PAV de lieux durables ou éphémères (contrats de confiance), confiés à des associations ou des entreprises privées ayant pour but de favoriser l’animation d’espaces pour les jeunes à des prix abordables;
- d’étudier toutes propositions afin de favoriser l’installation d’espaces d’animation dans les quartiers à très faible taux d’habitation comme les Rues-Basses et le quartier des banques.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 49 oui contre 19 non (4 abstentions).

41. Résolution du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Une carte de légitimation pour la police municipale» (R-179)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est refusé par 49 non contre 25 oui (1 abstention).

(La résolution reste inscrite à l’ordre du jour.)

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée et motion d’ordonnancement, 1535.

Motion: covoiturage et abonnements TPG dans les entreprises

Motion: concept de La ville est à vous

42. Motion du 8 octobre 2014 de M^{me} et M. Patricia Richard et Adrien Genecand: «Encourageons la mobilité douce ou participative» (M-1153)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 42 non contre 32 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

43. Motion du 8 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pour que la ville soit à nous» (M-1154)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 44 non contre 31 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1955.

²«Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1955.

44. Résolution du 8 octobre 2014 de M^{me} et MM. Maria Casares, Grégoire Carasso et Pascal Holenweg: «Le Canton doit cesser de faire les poches des plus fragiles (et de leur commune)» (R-180)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs:

Au prétexte d'équilibre budgétaire – et surtout pour éviter d'avoir à revenir sur les cadeaux fiscaux accordés ces dernières années (sans parler de ceux que l'on s'apprête à y ajouter au cours de cette législature) et de remettre en cause le «bouclier fiscal» protégeant les plus riches contribuables de tout risque de solidarité et d'équité –, le Conseil d'Etat propose un éventail de mesures qui s'en prennent aux plus fragiles, socialement, de nos concitoyennes et concitoyens, telles les mesures suivantes:

- réduction, voire suppression, des subsides à l'assurance-maladie;
- réduction des prestations complémentaires AVS et AI et du supplément d'intégration pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- augmentation du taux d'effort des locataires de logements subventionnés;
- etc.

Ce projet de budget faisant les poches de la population la plus démunie a été précédé, en juin dernier, du vote par le Grand Conseil d'une loi modifiant la loi sur le revenu déterminant unifié (J 4 06) – anciennement loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales – à partir duquel sont fixées les aides sociales cantonales sous condition de ressources (plus ce revenu est élevé, plus le droit à ces aides est réduit). Plus sournoise que le projet de budget, mais plus dangereuse encore, cette modification, entrée en vigueur le 6 septembre, d'une loi déjà contestable en soi péjore lourdement la situation des ayants droit aux prestations sociales du canton en intégrant (art. 4, lettre h) au «socle» du revenu déterminant unifié (RDU) toutes les prestations, y compris celles dont la loi elle-même ne dresse pas la liste, et donc, potentiellement, et malgré les dénégations cantonales, les prestations municipales (comme l'allocation de rentrée scolaire ou les subsides complémentaires à l'allocation complémentaire cantonale).

Cette modification de la loi pourrait n'avoir qu'un seul et unique but: réduire à la fois le nombre des personnes ayant droit à une aide sociale, le montant de cette aide et l'effort financier du Canton pour l'assurer. En tirant le RDU vers le haut, on tire vers le bas les aides sociales accordées, et en se donnant la possibilité

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 1956.

Résolution: prestations sociales cantonales

d'intégrer les aides municipales au RDU, on se donne celle de faire reposer sur les communes la charge financière de l'effort de solidarité nécessaire pour maintenir cette aide à un niveau digne d'une ville comme Genève.

C'est ainsi que, désormais, quand une commune fera un effort d'aide sociale en faveur de sa population la plus précarisée, cette aide pourrait être déduite de l'aide sociale accordée par le Canton. La situation des bénéficiaires d'une aide municipale continuerait à stagner, mais le Canton pourrait faire des économies sur le dos des plus fragiles, le budget communal servant ainsi à boucher les trous du budget cantonal.

Le Conseil municipal:

- dénonce un projet de budget cantonal qui fait les poches des plus pauvres pour sauvegarder les privilèges des plus riches;
- affirme que la commune n'est pas la supplétive du Canton, que son budget n'a pas pour fonction de compenser les coupes effectuées dans celui du Canton, que le but des prestations sociales de la Ville est d'améliorer la situation de celles et ceux qui en bénéficient et non d'éviter qu'elle soit dégradée par la baisse des prestations cantonales;
- affirme le droit de la Ville d'aider les plus fragiles de ses habitantes et habitants, et leur droit à recevoir cette aide, sans que le canton, sournoisement, ne menace de leur reprendre ce que la commune leur a accordé;
- demande au Canton de garantir, explicitement, que les aides municipales ne seront pas intégrées au revenu déterminant unifié;
- demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autres communes du canton, et de l'Association des communes genevoises, afin que le droit à une aide complémentaire aux allocations cantonales soit garanti dans toutes les communes genevoises, au moins au même niveau qu'en Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 42 oui contre 34 non.

45. Motion du 29 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Pascal Holenweg, Javier Brandon, Laurence Fehlmann Rielle, Corinne Goehner-Da Cruz et Annina Pfund: «A quand un Conseil municipal sans papier?» (M-1156)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les parlements de Winterthur et de Bâle-Ville ont décidé de réduire l'envoi papier d'objets traités en séance plénière et en commission aux conseillères et conseillers municipaux et député-e-s. Winterthur a choisi la version radicale en envoyant tous les objets électroniquement (à part certains plans nécessaires en commission de l'aménagement ou des travaux), tandis que Bâle-Ville commence par une démarche plus souple. Elle envoie la version électronique des objets uniquement à celles et ceux qui le désirent tout en les mettant à disposition au format pdf selon leur ordre de traitement en séance plénière ou en commission.

Considérant le fait:

- que le troisième plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale sera voté d'ici peu, qu'est mentionnée dans le rapport de commission PR-1065 A «l'arrivée en masse des tablettes» et que cela offre une très belle opportunité de réflexion quant à la gestion de l'information sur papier;
- qu'une gestion électronique des objets à traiter en commission ou en séance plénière correspond à une nouvelle manière de travailler qui sera bénéfique pour l'environnement et pour les finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les plus brefs délais un plan d'action pour proposer aux élu-e-s qui le souhaitent un Conseil municipal «sans papier», à l'instar du parlement de Winterthur ou Bâle-Ville.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 62 oui contre 14 non.

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 2514.

46. Motion du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Grégoire Carasso et Jannick Frigenti Empana: «Punaises de lit: ça vous démange d'agir?» (M-1158)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Les punaises de lit prolifèrent actuellement dans les grandes villes, et notamment à Genève². C'est un véritable fléau qui touche toute la société, entame le vivre ensemble, est extrêmement pénible à endurer, crée de la suspicion et une forme de souffrance mentale. Si la loi rappelle que l'assainissement d'appartements doit être du ressort de la régie, dans la pratique, cela n'est pas toujours le cas, ce qui crée de véritables inégalités économiques. Ces insectes survivent des semaines, voire des mois, sans aucune source d'alimentation, se déposent sur les sièges et s'incrustent dans les bibliothèques, les théâtres ou les cinémas, par exemple. La prévention et les bonnes conduites existent pour limiter ce fléau.

Considérant:

- le coût extrêmement important de la désinfection d'appartements touchés par le fléau des punaises de lit, bien souvent à la charge des habitant-e-s, et son efficacité relative, l'accroissement des inégalités que cela entraîne (selon que vous êtes riches ou pauvres vous garderez vos punaises);
- le manque d'informations sur les gestes simples à faire afin de limiter l'épizootie et d'agir au mieux et rapidement au moment d'une apparition de punaises de lit;
- les expériences d'information efficaces menées à l'étranger, et notamment en Amérique du Nord, pour lutter contre le fléau des nuisibles³,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre conscience de l'ampleur de la problématique des punaises de lit, touchant à l'économique, à la santé publique, au vivre ensemble, et à ne pas la considérer comme une affaire privée;
- de sensibiliser à grande échelle la population par une information claire et précise sur les attitudes à observer afin de limiter la prolifération de l'épizootie des punaises de lit et la façon d'y réagir;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 2817.

² <http://www.rts.ch/video/info/couleurs-locales/5469755-les-punaises-de-lit-envahissent-les-grandes-villes-de-suisse-romande.html>

³ <http://www.canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/environnement-environnement/pesticides/bedbugs-punaises-rid-elimine-fra.php>

- de sensibiliser les régies privées, les fondations immobilières de droit public et la Gérance immobilière municipale, afin qu’elles réagissent rapidement et adéquatement en cas d’apparition de punaises;
- d’agir par l’entremise des services de la Ville de Genève en contact avec cette problématique, en créant des procédures claires afin d’en prévenir et éradiquer l’apparition;
- de se coordonner avec l’Etat et les autres communes genevoises afin de développer un véritable plan d’action concerté.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 48 oui contre 23 non (1 abstention).

47. Motion du 12 novembre 2014 de MM. Eric Bertinat, Roland Crot, Denis Menoud, Pascal Altenbach, Marc-André Rudaz, Jean-Philippe Haas, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et Claude Jeanneret: «Pour un nouveau bassin olympique à Genève» (M-1159)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant le fait que:

- sur les dix-huit bassins publics du canton, la Ville de Genève est propriétaire de cinq bassins seulement (Contamines, Liotard, Pâquis-Centre, Varembe et les Vernets);
- sur ses cinq bassins, la Ville de Genève ne met à disposition des nageurs amateurs que les piscines des Vernets et de Varembe;
- les centres sportifs des Vernets et de Varembe sont les plus fréquentés;
- les Genevois sont plutôt sportifs, puisque quatre Genevois sur cinq pratiquent un sport, une à deux fois par semaine pour les deux tiers d’entre eux;
- la natation est le deuxième sport le plus pratiqué en ville de Genève après le football, selon une récente étude des besoins et pratiques sportives du 9 janvier 2014 diligentée par le Service des sports;
- la piscine des Vernets est tellement saturée (400 000 entrées en 2013, soit 1200 clients par jour), que la masse critique est dépassée (voir la *Tribune de Genève* du 24 octobre 2014), rendant la pratique de la natation impossible dans de bonnes conditions;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 2817. Motion d’ordonnancement, 4908.

- sur l'exercice 2014, les entrées enregistrées aux Vernets et à Varembe dépassent déjà le demi-million;
- le bassin de Varembe n'est pas un bassin olympique, contrairement au grand bassin des Vernets;
- une nouvelle piscine olympique en ville de Genève est absolument nécessaire et répond indéniablement aux besoins des Genevois;
- le bassin olympique de Genève-Plage, situé sur la commune de Cologny, est un bassin ouvert accessible seulement de mai à septembre;
- les investissements prévus pour la culture sont massifs alors que le sport est laissé pour compte;
- en 2013, le domaine des sports ne représentait que 4% des charges de la Ville de Genève, contre 27% pour la culture et les loisirs;
- M. le conseiller administratif Sami Kanaan a lui-même déclaré, dans la *Tribune de Genève* du 28 avril 2014, qu'il s'était engagé à multiplier les sources de financement, par le développement de partenariats publics-privés, qui sont d'ailleurs prévus par l'article 8 de la loi sur le sport;
- 60% des utilisateurs de la piscine des Vernets et de Varembe proviennent d'autres communes, voire de régions voisines dont Genève est le pôle d'attraction (*Tribune de Genève*, 28 avril 2014);
- l'article 17, alinéa 1, de la loi sur le sport stipule que le Canton peut soutenir la réalisation d'infrastructures sportives de niveau cantonal, régional et national;
- l'Association des communes genevoises a pour but de défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes, ainsi que d'étudier et traiter tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble ou d'une partie de ses membres ou des groupements intercommunaux (article 60A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes);
- le Fonds intercommunal a d'ailleurs pour but de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales, au financement des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune mais bénéficiant également aux habitants d'autres communes (article 27, alinéa 1, lettre a), de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité [LRPFI], et article 1, lettre a), des Statuts du Fonds intercommunal [StFI]), ainsi que des prestations incombant à l'ensemble des communes (article 27, alinéa 1, lettre b), de la LRPFI, et article 1, lettre b) du StFI),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Association des communes genevoises et du Canton afin que ceux-ci participent

Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

Motion: droit à une aide municipale complémentaire

au financement de l'implantation d'une nouvelle piscine olympique sur le territoire de la ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 50 oui contre 18 non (5 abstentions).

48. Motion du 20 janvier 2015 de M^{mes} et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Répartition des tâches entre Canton et communes: transparence et démocratie, s'il vous plaît!» (M-1161)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 48 non contre 23 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

49. Motion du 21 janvier 2015 de MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Prestations sociales municipales: égalisons par le haut!» (M-1162)².

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Lors du récent débat budgétaire municipal, nous avons entendu des bancs de la droite une dénonciation de l'«*inégalité*» entre les habitants du canton qu'introduirait le fait que la Ville de Genève accorde aux siens des prestations que la plupart des autres communes n'accordent pas aux leurs, par exemple une allocation de rentrée scolaire et une aide sociale complémentaire aux allocations complémentaires cantonales.

Nous n'avons en revanche pas entendu formuler la proposition de contribuer si peu que ce soit à ce que ces prestations soient introduites dans les communes qui ne les accordent pas, mais seulement le désir d'en priver les habitants de la Ville.

¹«*Mémorial 172^e année*»: Annoncée et motion d'ordonnement, 3598. Motion d'ordonnement, 4412.

²«*Mémorial 172^e année*»: Annoncée, 4014.

La Ville de Genève ne peut certes (et hélas) imposer à d'autres communes une élévation de leurs prestations sociales au niveau de celles de la Ville, mais, puisqu'il semble qu'une majorité du Conseil municipal trouve cette inégalité inacceptable, et que nous considérons que ce «scandale» réside moins dans le fait que les habitants de la Ville bénéficient d'un droit dont ne bénéficient pas ceux d'autres communes que dans le fait que les habitants des autres communes ne bénéficient pas de ce droit, nous proposons d'agir afin que s'instaure une égalité des droits sociaux non par le bas, mais par le haut.

Nous proposons donc à la sagacité du Conseil municipal, et à la solidarité intercommunale dont nous savons que ce Conseil l'a chevillée au cœur, la motion suivante.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des autres communes du canton et de l'Association des communes genevoises afin d'obtenir que le droit à une aide municipale complémentaire aux allocations complémentaires cantonales et à une allocation de rentrée scolaire soit garanti à tous les ayants droit potentiel-le-s, dans toutes les communes genevoises, au moins au même niveau qu'en Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 41 oui contre 32 non (2 abstentions).

50. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé» (M-1165)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Notre ville ne compte que deux bassins ouverts au public et ils sont pris d'assaut par la population. Tant les personnes qui vivent en ville que celles qui y travaillent sont frustrées par le taux d'occupation, mais surtout de suroccupation de nos bassins.

La piscine des Vernets a élargi ses horaires d'ouverture. C'est au tour de la piscine de Varembeé de répondre à la demande pressante des habitants. D'autant

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4014.

plus que les bassins sont actuellement fermés au public à 20 h pour être mis à la disposition des clubs de plongée et autres groupes. Partageons!

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élargir les heures d'ouverture de la piscine de Varembeé jusqu'à 22 h, du lundi au vendredi.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 47 oui contre 23 non (2 abstentions).

51. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Entretien des routes communales, facturation de frais de police fictifs: mettons les compteurs à zéro et appliquons les recommandations de la Cour des comptes» (M-1167)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

A la demande du Conseil d'Etat genevois, la Cour des comptes a procédé à un audit de la convention de 1936 et de ses avenants, qui lient la Ville de Genève et le Canton relativement à la redistribution par le Canton à la Ville de Genève de la part de celle-ci sur les taxes fédérales sur les carburants destinées à l'entretien des routes, ainsi qu'à la compensation partielle reversée par la Ville au Canton pour des «frais de police» afin d'équilibrer financièrement les versements précités.

En juin 2014, la Cour des comptes a produit le rapport numéro 80, intitulé *Audit financier de gestion. Entretien des routes. Convention de 1936 et décomptes routiers*. Au terme de l'audit, la Cour a émis 11 recommandations. Elle recommande notamment de remplacer la convention de 1936 par un contrat de prestations passé entre le Canton et la Ville de Genève.

De plus, la Cour a relevé qu'il n'y avait aucune base légale à la participation de la Ville de Genève aux «frais de police», facturés par le Canton en contrepartie de la part des taxes fédérales sur les carburants qui revient à la Ville de Genève.

Enfin, alors que le processus d'étude du «désenchevêtrement» des tâches entre communes et Canton est engagé, cette question est devenue avec le temps une véritable «usine à gaz». Il est donc indispensable de repartir sur des bases nouvelles et saines.

¹ «Mémorial 172^e année»: Annonce, 4015.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement contact avec le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève afin de mettre en place le cadre de négociation permettant de donner suite aux recommandations de la Cour des comptes relatives à cette question, notamment:

- de convenir d'abandonner la convention de 1936 et ses divers avenants pour la remplacer par un contrat de prestations conforme aux dispositions légales en vigueur;
- de recevoir du Canton la subvention annuelle pour l'entretien de ses voies publiques, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi sur les routes (L 1 10);
- de supprimer le versement compensatoire par la Ville de Genève au Canton de «frais de police», qui:
 - induisent une inégalité de traitement entre la Ville de Genève et les autres communes du canton;
 - ne tiennent pas compte du fait que la Ville de Genève s'est dotée d'une police municipale assumant pour partie les tâches qui étaient autrefois celles de la police cantonale;
 - ne reposent sur aucune base légale.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 66 oui contre 6 non (2 abstentions).

52. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Christiane Leuenberger-Ducret, Corinne Goehner-Da Cruz, Pascal Holenweg, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Marie Mutterlose, Olga Baranova, Nicole Valiquer Grecuccio, Javier Brandon, Maria Casares et Jannick Frigenti Empana: «Risques de tournées: pour un franc soutien aux compagnies indépendantes» (M-1168)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Banque nationale suisse (BNS) vient d'infliger un électrochoc à l'ensemble de l'économie suisse en décidant la suppression du taux plancher de 1,20 franc pour 1 euro. Parmi l'ensemble des secteurs d'activité concernés par cette décision, le champ culturel est l'un des plus précaires. Ses acteurs se retrouvent du jour au lendemain dans une situation de déséquilibre qu'aucune réserve ne leur permet d'assumer.

Considérant:

- que la Ville de Genève, en tant que pôle culturel d'importance, affirme la culture comme essentielle au rayonnement de la ville et à son développement et réaffirme son soutien à la diffusion du travail des artistes genevois, ainsi qu'à l'importance de l'économie créative considérant la culture comme créatrice de valeurs;
- que Genève a la chance de voir plusieurs de ses artistes rayonner largement au-delà de ses frontières communales;
- que des compagnies indépendantes genevoises (de Gilles Jobin, Dorian Rossel, Oscar Gómez Mata ou Foofwa d'Imobilité, par exemple) se voient proposer des conventions de soutien, parfois élaborées en collaboration avec d'autres activités publiques, et reçoivent, dans ce cadre, la mission de poursuivre et développer leur activité de tournée;
- que les compagnies non conventionnées sont également encouragées à la diffusion, dès la rédaction de leurs projets de création, afin de prolonger la durée d'exploitation des spectacles et de permettre à un plus large public de les découvrir;
- que les compagnies et associations de taille moyenne prendront de plein fouet les conséquences de la décision de la BNS, en plus de tout autre risque économique lié à la diffusion;

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4015.

- que les ventes de spectacles créés en Suisse sont déjà réalisées au plus près des coûts effectifs, en tenant compte de la forte concurrence internationale et des charges élevées qu’elles ont à assumer en Suisse en comparaison des compagnies européennes;
- que la seule marge d’économie sera prise sur les salaires des équipes artistiques, pour autant que les contrats de travail ne soient pas encore établis, ce qui fragilisera plus encore des employés dont les conditions d’engagement sont déjà basses par rapport à leur niveau de formation et aux compétences exigées;
- que plusieurs compagnies indépendantes établies en Suisse romande, pour certaines au bénéfice d’une convention de soutien ou d’un contrat de confiance, font face à une perte sèche dans le cadre de dates de tournée déjà négociées;
- que le système de subventionnement ne permet évidemment pas la constitution de réserves, les associations et compagnies portant ces projets ne disposant d’aucun capital – celles qui bénéficient d’une convention devront renoncer à d’autres projets pour assurer leurs engagements;
- que les associations et compagnies les plus précarisées ne pourront que prier leurs employés d’accepter une rémunération moindre pour leur travail;
- que, à plus long terme, c’est l’ensemble du dispositif d’aide à la tournée qui devra être revu, les compagnies ne pouvant pas trouver les ressources suffisantes pour assurer leur diffusion à l’étranger si la Suisse maintient son statut d’îlot de cherté – le marché interne, où les compagnies font face à une concurrence internationale qui, si elle est saine artistiquement, l’est moins économiquement, ne leur offrira pas de marge compensatoire;
- que, à l’instar des autres organismes de soutien à la culture, et en coopération avec eux, la Ville de Genève doit trouver des ressources pour assurer le rayonnement international de ses artistes et institutions culturelles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de nourrir, aux niveaux genevois et romand, une réflexion commune sur les enjeux économiques de diffusion de spectacles, plus particulièrement avec la Ville de Lausanne, confrontée aux mêmes enjeux, ainsi qu’avec la Loterie romande, le Canton, l’Association des communes genevois et, au niveau suisse, Pro Helvetia;
- de permettre aux compagnies genevoises de rayonner au niveau international, malgré les charges inhérentes à leur domiciliation suisse;
- de renforcer la ligne de subvention Aide à la diffusion, en tenant compte de la réévaluation soudaine du franc suisse, pour que les compagnies indépendantes soutenues par la Ville de Genève soient capables d’assurer les tour-

Motion: gratuité des installations sportives pour les rentiers AVS et AI

nées prévues sans conséquences néfastes sur les conditions de travail de leurs salarié-e-s.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 40 oui contre 33 non.

53. Motion du 26 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Michèle Roulet, Adrien Genecand, Simon Brandt, Sophie Courvoisier et Vincent Subilia: «Pour la gratuité des installations sportives de la Ville de Genève pour les rentiers AVS et AI» (M-1169)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que des études démontrent que la pratique régulière du sport aide à garder une bonne santé;
- que, grâce aux activités physiques collectives, les personnes sortent de l'isolement;
- que les rentiers de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ainsi que ceux de l'assurance-invalidité (AI) bénéficiaires du Service des prestations complémentaires (SPC) ont un pouvoir d'achat faible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instaurer la gratuité des installations sportives de la Ville de Genève (piscines, patinoires...) pour ce groupe particulier de rentiers AVS et AI genevois qui sont bénéficiaires du SPC.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 69 oui contre 1 non (4 abstentions).

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4255.

Motion: une prairie fleurie extensive à la place Charles-Sturm

Motion: assainissement routier de l'avenue de Sainte-Clotilde

54. Motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre Wisard: «Flower Power à la place Sturm» (M-1170)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les abeilles sont nos amies;
- les papillons aussi;
- les fleurs, c'est beau;
- une prairie extensive fleurie nécessite une seule fauche annuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à semer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 51 oui contre 18 non (2 abstentions).

55. Motion du 18 février 2015 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Jannick Frigenti Empana, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Sandrine Burger, Delphine Wuest, Bayram Bozkurt, Sylvain Thévoz, Christiane Leuenberger-Ducret, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Marie Barbey, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Brigitte Studer, Danièle Magnin, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Assainissement routier de l'avenue de Sainte-Clotilde maintenant!» (M-1171)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- à la suite de l'ouverture de la ligne du tram 14, des profondes modifications dans la circulation ont été induites, engendrant un trafic de transit diffus, tout spécialement à l'avenue de Sainte-Clotilde (qui n'est pas un quartier périphérique);

¹«Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4255.

²«Mémorial 172^e année»: Annoncée, 4860. Motion d'ordonnancement, 4905.

- la situation de cette dernière, classée en réseau de quartier avec ses nombreux équipements (ludothèque, crèche, école primaire, Maison de quartier de la Jonction, logements, chemin des écoliers, etc.) est particulièrement dangereuse;
 - la mise en zone 30 km/h, promise depuis 1997, a été abandonnée;
 - une nouvelle densification du quartier est en cours;
 - les normes de protection contre le bruit seront durcies dès 2018,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour:
- l’obtention des deux études réalisées (par Team Plus et Citec) et leur transmission au Conseil municipal;
 - la reprise d’un réel dialogue entre les experts de l’administration et les habitant-e-s du quartier;
 - la mise en œuvre de mesures effectives et urgentes pour ralentir et réduire le trafic à l’avenue de Sainte-Clotilde (par exemple la surélévation des passages piétons ou la désynchronisation des phases vertes);
 - la mise en œuvre de la zone 30 km/h prévue de longue date (1997).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 54 oui contre 19 non.

56. Motion du 17 mars 2015 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Mireille Luiset: «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?» (M-1174)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est refusé par 43 non contre 31 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l’ordre du jour.)

¹ «Mémorial 172^e année»: Annonce et motion d’ordonnement, 4904. Motion d’ordonnement, 5216.

Motion: dimanches sans voiture autour de la rade

Motion: supports d'affichage pour les organismes sans but lucratif

- 57. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)¹.**

(Exclamations et brouhaha.)

Le président. C'est insupportable!

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 37 non contre 36 oui (3 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 58. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Annina Pfund, Sylvain Thévoz et Corinne Goehner-Da Cruz: «Huit ans après, le bilan de la loi sur les procédés de réclame est douloureux pour les acteurs culturels et sportifs» (M-1176)².**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'approbation de la nouvelle loi sur les procédés de réclame par 55% des Genevois-es, le 11 mars 2007;
- la fin de l'affichage dit «sauvage»;
- la proposition PR-593, acceptée par le Conseil municipal en avril 2008, fixant un objectif de 1800 supports pour l'affichage des manifestations (contre 600 emplacements recensés aujourd'hui...);

¹«Mémorial 172^e année»: Annoncée, 5179.

²«Mémorial 172^e année»: Annoncée, 5179.

- le manque criant d'emplacements réservés à l'affichage libre pour des organismes sans but lucratif;
- la très médiocre qualité (en termes de visibilité) de nombreux supports mis à disposition;
- l'augmentation du nombre d'organismes utilisant ces panneaux;
- le déficit d'informations qui en résulte pour les habitant-e-s au sujet des événements culturels et sportifs à but non lucratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'augmenter considérablement la quantité et la qualité des supports pour l'affichage des manifestations mis à la disposition des organismes sans but lucratif, notamment en utilisant un maximum de bornes des Services industriels de Genève (sur la plaine de Plainpalais, le long des quais, etc.) et en installant de nouveaux supports (au skate-park de Plainpalais, à la place de Bel-Air, à la place Neuve, aux Pâquis, aux Eaux-Vives, à la Coulouvrenière, dans les centres sportifs et culturels, etc.).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 48 oui contre 29 non.

59. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, Javier Brandon, Grégoire Carasso, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Pierre Gauthier, Corinne Goehner-Da Cruz, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Marie Mutterlose, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Alfonso Gomez, Maria Pérez et Annina Pfund: «Le Plaza ne doit pas être démoli, et doit rester un cinéma» (M-1177)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Inauguré en 1952, le Plaza était le plus grand cinéma genevois, avec ses 1250 places (réduites depuis lors). Il est fermé depuis plus de onze ans.

Les propriétaires du bâtiment (racheté il y a une dizaine d'années à un fonds d'investissement) ont déposé en début d'année une demande d'autorisation de

¹ «Mémoire 172^e année»: Annoncée, 5179.

démolir la salle, sans projet de reconstruction, mais en annonçant qu'ils n'avaient pas l'intention d'en refaire une salle de cinéma. Sans attendre la réponse à leur demande, ils ont commencé, et peut-être achevé, de la vider de son mobilier (notamment de ses sièges), de ses équipements intérieurs et de son matériel de projection.

Le bâtiment abritant la salle, construit dans les années 1950 par l'architecte Marc-Joseph Saugey (qui est aussi l'architecte de la salle), est exemplaire de l'architecture de l'époque. A ce titre, il a été classé en 2004, classement définitif après confirmation du Tribunal fédéral. En 2011, cependant, sur intervention du Conseil d'Etat, la salle n'a pas été inscrite au patrimoine. Cette contradiction inexplicable menace aujourd'hui directement une salle aussi exemplaire et digne de classement que le bâtiment qui l'abrite, œuvre du même architecte qu'elle.

Un grand nombre de salles de cinéma ont fermé à Genève, ces quinze dernières années. Des exploitants actuels de salles de cinéma à Genève ont manifesté leur souhait de reprendre le Plaza en le convertissant en «multiplexe», par compartimentage de la salle tout en respectant son architecture. En effet, la salle ne se prête pas, sauf à être totalement dénaturée, à un autre usage que celui d'une salle de cinéma. Le plan d'utilisation du sol maintient d'ailleurs l'affectation des surfaces qui font l'objet d'une rénovation et/ou qui changent de propriétaire.

La valeur de l'ensemble du complexe Mont-Blanc-Centre, qui abrite la salle, est estimée à 130 millions de francs. Ses actuels propriétaires sont prêts à le vendre pour 100 millions de francs. Une offre à 88 millions de francs, qu'ils ont refusée, a été maintenue.

Le Conseil municipal, s'opposant à la demande de démolition de la salle de cinéma Le Plaza, demande au Conseil administratif d'entreprendre toute démarche et de faire toute proposition, y compris de rachat, le cas échéant en partenariat, afin de maintenir l'affectation de la salle du Plaza en salle(s) de cinéma, dans le respect de son architecture.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 43 oui contre 34 non.

60. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Vera Figurek, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle et Pierre Gauthier: «Pour le respect de l'autonomie communale et de la démocratie locale (répartition des tâches entre le Canton et les communes)» (M-1178)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'article 50 de la Constitution fédérale qui garantit l'autonomie des communes;
- les articles 110, 132, 133, 135, 143 et 148 de la Constitution genevoise qui posent notamment les principes de consultation, d'autonomie, de concertation, ainsi que le financement et les tâches des communes;
- la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05), notamment son article 30, alinéa 1, lettres b) et c);
- le projet de loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) (A 2 04), actuellement étudié par la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil genevois;
- la présentation par le Conseil d'Etat d'un plan de réformes par tranches, sans vision globale ni réflexions relatives aux politiques publiques;
- les conséquences politiques, sociales et financières de cette proposition de nouvelle répartition des tâches pour les communes, en particulier pour la Ville de Genève;
- les antécédents en matière de projets de transfert de charges sur les communes, sans délégation de compétences ou sans compensations financières;
- la création, dans le projet de loi, d'une «bascule fiscale» qui prévoit que la modification des taux de centimes additionnels serait décidée par le seul Conseil d'Etat, sans que les populations des communes concernées puissent s'y opposer par référendum;
- le choix du Conseil d'Etat de négocier directement et exclusivement avec l'Association des communes genevoises (ACG) et donc de ne pas ouvrir d'espace de débats et de décisions avec les communes et leur assemblée délibérative respective sur la répartition globale;
- la feuille de route et le calendrier réduit empêchant un travail de fond ainsi que la possibilité, pour les magistrat-e-s présent-e-s à l'ACG, d'en référer à leurs exécutif et délibératif,

¹ «Mémorial 172^e année»: Annoncée, 5179.

Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à rappeler ses obligations constitutionnelles au Conseil d'Etat, notamment la nécessité d'une concertation non seulement avec les communes, mais aussi avec les autres partenaires institutionnels directement concernés;
- à demander au Conseil d'Etat de travailler sur des politiques publiques, et non sur des segments de ces dernières;
- à obliger le Conseil d'Etat à accompagner les propositions de répartition des tâches entre Canton et communes d'une évaluation financière prenant en compte, notamment, les investissements, l'entretien et le personnel qui permettent leur mise en œuvre, ainsi que d'une évaluation objective de l'évolution des charges dans le temps;
- à s'assurer que le système de bascule fiscale est bien conforme à la lettre comme à l'esprit de la LAC et que les voies de recours seront précisées explicitement dans la future LRT;
- à informer régulièrement le Conseil municipal, en séance plénière, de l'évolution des discussions et négociations avec le Canton, tous les deux mois au minimum, et à l'alerter des éventuels risques concernant l'autonomie communale et ses ressources financières;
- à présenter régulièrement à la commission des finances le détail des discussions en cours et leurs conséquences pour l'action municipale, pour les prestations fournies et pour les biens de la Ville, ainsi que tout élément que le Conseil administratif jugera nécessaire à la compréhension du dossier.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 42 oui contre 35 non.

Le président. Eh bien, nous arrivons gentiment au bout. C'est tout bon, Mesdames et Messieurs. Vous avez vu la pertinence de cet article 95 bis. J'espère que les choses iront maintenant assez vite en commission afin que nous puissions traiter ces motions et résolutions qui ont plus de vingt étoiles, c'est-à-dire qui ont été reportées autant de fois. Ce serait peut-être le moment qu'on avance... En tout cas, je vous remercie pour votre collaboration.

61. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?» (M-1028 A)¹.

Rapport de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission a étudié cette motion lors des séances des 8 et 22 novembre 2012 et des 21 février et 14 mars 2013 sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud Van Schilt que la rapporteuse remercie.

En préambule, la rapporteuse précise que c'est notre regrettée collègue, M^{me} Silvia Machado, qui avait été nommée rapporteuse. Celle-ci ayant démissionné à la fin de 2012, le rapport a été repris par la présente rapporteuse.

Rappel de la motion

Considérant:

- la diversité des métiers de nuit (pompier, ambulancier, police municipale, police cantonale, voirie, métiers de l'hôtellerie, métiers du spectacle);
- l'inégalité de traitement réservé aux familles confrontées aux horaires de nuit par rapport aux travailleurs de jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier l'utilisation de structures existantes pour offrir un service de nuit à brève échéance;
- d'étudier toute autre aide destinée à ces familles aux horaires atypiques.

Séance du 8 novembre 2012

Audition des motionnaires

M^{me} Maria Pérez explique que la motion est issue d'un cas qu'elle connaît à titre personnel. Elle a, en effet, été approchée par une femme pompier qui doit

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1791. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 1111.

Motion: créer des crèches de nuit

accomplir dix nuits par mois dans son service. Elle a de la peine à faire garder son enfant car le père est aussi pompier et elle a peu de proches qui puissent l'aider. M^{me} Pérez s'est aperçue que, dans la fonction publique municipale, il y a plusieurs corps de métiers qui sont confrontés au problème de garde le soir et la nuit (pompiers, police municipale, ambulanciers, voirie, etc.). Hors municipalité, il y a les métiers de la santé, de l'hôtellerie et la police cantonale notamment qui ont des horaires de nuit.

Quand elle a rédigé cette motion, elle savait déjà qu'un projet de crèche de nuit était programmé dans le cadre du Carré Vert d'ici cinq ans et elle, de même que les autres signataires, est persuadée du bien-fondé de cette initiative.

Toutefois, elle s'est demandé pourquoi il faudrait attendre cinq ans et si on ne pouvait pas étudier l'utilisation de structures existantes pour combler ce besoin plus rapidement.

Elle commente la deuxième invite en expliquant que, pour des enfants en bas âge, il n'est pas confortable d'être transporté à l'extérieur et que l'on pourrait envisager des gardes à domicile.

M^{me} Pérez saisit l'occasion de cette présentation pour confirmer que, suite à un contact avec un représentant de la police cantonale à ce sujet, il règne toujours l'idée que la garde des enfants échoit en priorité à la mère. Les femmes sont donc toujours conditionnées par ce principe pour choisir un métier, et elle trouve surprenant que la situation ait si peu évolué.

M^{me} Moratti indique qu'il existe des crèches de nuit dans d'autres régions et qu'il faudrait savoir comment elles fonctionnent. Elle ajoute que la Confédération a sorti un rapport sur la pauvreté et que les familles monoparentales sont particulièrement touchées. Une manière de les aider à s'en sortir est de leur permettre de travailler et donc de favoriser la garde des enfants.

Enfin, tant M^{me} Pérez que M^{me} Moratti soulignent le fait qu'il faut réfléchir à l'accueil de tous les enfants d'une fratrie et non se limiter aux 0 à 4 ans.

Séance du 22 novembre 2012

Audition de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité

M^{me} Koch excuse l'absence de M^{me} Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, qui était indisponible ce soir-là.

M^{me} Koch explique que le département travaille sur le projet de crèche de nuit depuis un certain temps. Le département a lancé une étude sur la petite enfance

en 2009. Les chercheurs sont partis du constat de l'augmentation des temps partiels et de l'irrégularité des horaires de travail, en particulier chez les femmes. A ce phénomène s'ajoute la flexibilisation du marché du travail qui influence la vie familiale et les temps de garde des enfants. Cela a pour conséquence que les parents doivent réinventer des modes de garde.

Ils sont allés voir comment on pratiquait notamment en France où il existe déjà des crèches de nuit et des crèches avec des horaires élargis. A Lyon, il existe une crèche qui fonctionne de jour comme de nuit. A Paris, il y a aussi la Maison enchantée qui est une grosse institution, mais la seule pour toute la ville. Le fait qu'il y ait peu de structures de nuit même dans les grandes villes a rendu le département attentif aux difficultés et au type de structure à mettre en place. De nombreux spécialistes ont été consultés par les personnes en charge de l'étude (service de la guidance infantile, directrice de la crèche des HUG, foyer Piccolo, D^r D. Halpérin, directeur du Service santé jeunesse, etc.).

Il s'est avéré qu'il fallait préserver le rythme de l'enfant afin de ne pas le déstabiliser, tout en maintenant la responsabilité des parents pour que la crèche de nuit soit utilisée à bon escient. Du côté du personnel d'accueil, il faudra tenir compte d'un nouveau statut à négocier avec les partenaires sociaux, mais aussi de la nécessité de compétences différentes de celles demandées pour les structures habituelles. Il faudrait prévoir un accueil particulier, plus familial, afin que les enfants ne soient pas dans un dortoir comme pour la sieste dans les crèches ordinaires.

Afin d'identifier les besoins potentiels des parents pour ce type de crèches, ils ont aussi fait une enquête auprès de nombreuses institutions et associations (via les UAC, l'Arcade sages-femmes, l'Ecole des parents, l'Association des familles monoparentales, etc.). Des annonces ont aussi paru dans la presse écrite.

Parmi les personnes intéressées, un tiers est issu de familles monoparentales qui travaillent en soirées jusqu'à minuit avec des horaires irréguliers et qui ne savent pas à l'avance comment sont planifiés leurs horaires. Ce sont pour beaucoup des personnes dans les domaines de la santé et du nettoyage. Les personnes interrogées préfèrent une crèche plutôt qu'une famille d'accueil.

Il en ressort que la Ville aurait donc besoin d'une structure qui ouvrirait très tôt le matin jusqu'à 23 h. Il subsiste aussi la question de l'accueil pendant le week-end. L'enjeu est d'être souple dans les horaires et de créer un espace proche de la famille plutôt que trop axé sur le collectif.

La question se pose de l'implantation géographique d'une telle structure. Le département avait pensé au projet de crèche dans le futur quartier de la gare des Eaux-Vives car il y aurait un accès facile, mais l'horizon temps est trop éloigné. Une autre opportunité serait d'implanter une telle structure sur le futur Carré Vert où il est prévu de créer une cité de l'enfance. L'idée est d'installer dans ce péri-

Motion: créer des crèches de nuit

mètre une crèche ordinaire et une autre plus petite de 40 places, qui serait multi-accueil avec horaires élargis et, accrochée à cette structure, une unité de nuit d'une dizaine de lits pour les enfants qui ne peuvent pas rentrer chez eux.

Le Service de la petite enfance est en train d'étudier comment mettre en place ce projet afin de prendre en compte le statut du futur personnel, le type de formation à mettre en place, les conditions d'accueil afin que cela corresponde aux besoins des parents mais aussi au bien-être et au rythme des enfants. Le projet est de taille car tout est à créer et il existe peu de modèles en Suisse ou ailleurs. L'intention est de le mettre en place d'ici 2016. Il faudra aussi l'autorisation du Canton.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que ce projet appelle plusieurs questions, à savoir:

Quel est le pourcentage de la population qui a besoin d'une telle structure?

Il y a des mamans de jour, pourquoi pas des mamans de nuit?

A la première question, M^{me} Koch explique qu'il est difficile d'y répondre car les nettoyeuses prennent souvent leurs enfants avec elles et elles ont peur d'être dénoncées si elles expliquent leur situation. C'est une population peu accessible et c'est la raison pour laquelle la Ville a passé par des associations pour les contacter. C'est aussi pour cette raison que la Ville envisage au début une structure assez petite pour ne pas prendre un grand risque.

Concernant les mamans de nuit, il semble que cela soit difficile d'en trouver et qu'en termes de responsabilités, ce n'est pas la même chose d'accueillir des enfants la journée ou la nuit. Les mamans de jour ne sont pas forcément prêtes à prendre des enfants la nuit, car elles ont déjà leur propre famille.

Un commissaire des Verts demande s'il est possible d'avoir un tableau avec les horaires actuels des structures de la petite enfance.

M^{me} Koch répond qu'il a été décidé d'ouvrir douze heures, de 7 h à 19 h. Dans certains quartiers, plusieurs crèches disent qu'il y a peu d'enfants le matin et plus en fin de journée et pour d'autres, c'est l'inverse. Les besoins sont variables d'une année à l'autre ce qui rend la planification difficile.

La même commissaire demande si l'on a pensé à élargir l'ouverture de certaines crèches à 20 h par exemple, pour que les enfants du personnel de vente qui finissent plus tard (le jeudi notamment) puissent prendre leur repas et que les parents puissent se consacrer à leur enfant sans ce souci. M^{me} Koch répond que le département y a pensé, mais il faut se rendre compte qu'il est difficile pour un enfant de rester plus de dix heures en crèche. Il faut trouver un équilibre entre les besoins des enfants et ceux des parents. Néanmoins, la nouvelle crèche de 40 places offrira un horaire élargi pour répondre aux besoins de certaines catégories

de familles. Mais on ne peut pas offrir ce service dans chaque quartier pour un très petit nombre d'enfants en raison des coûts de fonctionnement que cela implique.

Une commissaire socialiste demande si l'on a exploré ce qui se fait dans les pays nordiques qui sont souvent réputés pour être en avance sur ces problématiques.

M^{me} Koch s'est rendue en Suède où l'organisation est très différente. Peu de parents travaillent tard le soir et, avec la politique familiale en place, si un enfant est malade, le parent peut facilement quitter son travail pour s'en occuper. Les contextes sont donc très différents de la Suisse. C'est en France que l'on a développé des crèches de nuit mais de manière encore très limitée.

Une autre commissaire socialiste demande si l'étude réalisée en juin 2009 est accessible, ce qui est le cas.

La même commissaire demande si l'on connaît la proportion d'enfants à plein temps et à temps partiel.

Il lui est répondu que le temps partiel est plus élevé que le plein temps, mais par temps partiel on entend souvent trois jours complets par semaine si des parents travaillent à 60% par exemple.

La même commissaire évoque la structure du Chaperon Rouge et se demande si la Ville ne pourrait pas s'inspirer de ce modèle. M^{me} Koch répond qu'ils y ont pensé mais que le but n'est pas de faire concurrence au Chaperon Rouge, mais plutôt d'offrir des possibilités complémentaires pour que les parents puissent choisir ce qui correspond le mieux à leurs besoins.

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande comment le département pense gérer le problème des familles qui ont des enfants d'âges différents.

M^{me} Koch répond que la solution proposée dans le projet de la Ville ne concerne que les enfants jusqu'à 6 ans, car il ne faut pas mélanger les enfants d'âges différents. La première étape est donc de mettre en place une structure de dix places. Par la suite, il faudra évaluer comment développer d'autres offres pour aider les familles qui seraient en difficulté si elles ne peuvent pas placer tous leurs enfants.

A la question de la commissaire qui évoque les aspects financiers et la manière dont les familles avec des moyens modestes pourraient accéder à des aides, M^{me} Koch répond que le projet doit se construire progressivement et il conviendra de voir ce qui manquera et ce qu'il faudra ajouter. Les aspects opérationnels et notamment la facturation des prestations est à l'étude.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande si des projections ont été faites pour évaluer le coût global du projet, et il souhaite savoir quelles modalités de financement sont prévues.

Motion: créer des crèches de nuit

M^{me} Koch répond que la structure fera partie du projet Carré Vert et que l'investissement n'est pas très lourd. Il s'agira d'une petite institution qui pourra avoir une autre fonction pendant la journée. Les tarifs sont encore à l'étude. Il y aura certainement un tarif progressif et elle ne pense pas que le tarif de nuit diffèrera beaucoup de celui de jour.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande quels seront les horaires pour la crèche de nuit. Il lui est répondu que pour une structure avec horaire élargi, il est prévu l'ouverture à 5 h et la fermeture à 22 h 30. La crèche de nuit sera ouverte toute la nuit à partir de 22 h 30. Mais cette hypothèse reste à confirmer.

La même commissaire demande d'où vient la pénurie de mamans de nuit. M^{me} Koch lui répond que cela vient du fait que les familles ont déjà leurs propres enfants dont elles doivent s'occuper le soir et que le système diffère des familles d'accueil qui considèrent l'enfant comme un membre de la famille.

La même commissaire demande combien de personnes sont prévues pour une crèche de nuit de dix enfants. M^{me} Koch répond que cet aspect n'a pas encore été tranché car il faut en discuter avec le Canton, notamment avec le service d'évaluation des lieux de placement qui doit définir un quota pour la prise en charge de nuit. En outre, on ne sait pas encore si les profils d'éducateur-trice-s de la petite enfance seront agréés ou si le Canton demandera du personnel de santé.

Concernant les invites de la motion, une commissaire des Verts demande s'il y a lieu de les modifier.

M^{me} Koch répond que la première invite est en effet problématique car il faut quand même mettre en place une infrastructure spécifique. Selon elle, le département doit disposer de temps pour développer ce projet. Une fois que l'infrastructure sera opérationnelle, la population intéressée se manifesterá. Il sera possible ensuite d'ajuster l'offre en fonction des besoins.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur le titre de la motion qui sous-entend qu'il y a une certaine urgence à offrir une solution. Il pense que le projet du Carré Vert ne profiterá qu'aux personnes habitant à proximité et que le modèle des mamans de nuit lui semble plus approprié.

M^{me} Koch rétorque qu'il faut un système pérenne avec une véritable prise en charge car une maman de nuit peut aussi être malade ou absente. Quand la structure de dix lits sera opérationnelle, on peut envisager d'autres modèles en complément comme celui des mamans de nuit, mais il faut trouver les personnes qui veulent se lancer dans ce métier.

La présidente pose la question de savoir s'il y a eu des demandes de la part de membres du personnel de la Ville. M^{me} Koch répond qu'il y a eu pour l'instant peu de demandes mais, lors de la passation du questionnaire, il a été relevé que ce

sont surtout des professionnels de la santé dont l'hôpital ne peut couvrir tous les besoins qui se sont manifestés.

La présidente demande si le département a approché les associations du personnel de la Ville sur la question des futurs horaires de nuit. M^{me} Koch lui répond que la première chose est de connaître les intentions du Canton quant aux types de professionnels à engager. Comme il y a une convention collective qui répertorie l'ensemble des fonctions, il faudra ajouter des fonctions, les classer afin que l'on détermine quel traitement ces professionnels auront.

Séance du 21 février 2013

Audition de M^{me} Stéphanie Lambert, responsable de secteur à la Croix-Rouge genevoise

M^{me} Lambert explique que le Chaperon Rouge existe depuis vingt ans. Ce service a été mis en place pour répondre aux besoins des personnes dont un enfant est malade et qu'il ne peut aller en crèche. Il s'agit d'un service d'urgence quand les parents devant travailler ne savent où placer leur enfant. Une personne se rend alors au domicile des parents. Un tiers des heures est consacré au cas d'enfants malades. Le service s'est beaucoup développé. En 2012, il a enregistré 15 000 heures de garde. Il y a eu une augmentation des demandes depuis que les tarifs ont baissé en juin 2012 (de 8,20 francs à 5 francs l'heure). Le service a aussi un partenariat avec certaines entreprises, avec l'Action Sabrina (hématologie des HUG). Pour la garde d'enfants malades, Chaperon Rouge reçoit une subvention de l'Etat.

Une commissaire des Verts demande à M^{me} Lambert ce qu'elle pense de la motion M-1028. Cette dernière répond qu'elle pense qu'une crèche de nuit a son utilité dans la mesure où certains métiers exigent un travail de nuit. Etant belge d'origine, elle témoigne de l'utilité de ce système qui existe dans ce pays. Elle explique que dans le cadre de la Croix-Rouge, ils reçoivent souvent des demandes pour le soir et la nuit mais ils ne peuvent y répondre car leurs gardes ne peuvent travailler après 19 h. Néanmoins, il arrive que des gardes acceptent des missions de nuit mais il s'agit de dépannages exceptionnels.

On ne s'étendra pas plus sur cette audition qui portait surtout sur la motion M-1018, «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance».

Séance du 14 mars 2013

Discussion

Une commissaire des Verts rappelle que l'idée d'une crèche de nuit est déjà dans les projets du département et que cette motion a pour but d'accélérer le processus pour soutenir cette démarche.

Motion: créer des crèches de nuit

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite mettre en évidence qu'il y a plusieurs décennies que le personnel soignant ou de l'hôtellerie est confronté au problème de garde la nuit et qu'il aurait été intéressant de savoir comment ces personnes s'organisent avant de mettre en place une nouvelle structure.

Une commissaire d'Ensemble à gauche réplique que M^{me} Koch a exposé le travail réalisé par son service, à savoir que des représentants de différentes professions et institutions ont été auditionnés (guidance infantile, Office de la jeunesse, pédagogues, directrices de crèches, etc.). Il n'y avait donc pas de raison que la commission fasse à nouveau le travail.

La présidente intervient pour rappeler que, dans beaucoup de cas, les personnes doivent faire appel à leur réseau familial et aux proches, mais qu'il n'y a pas encore de solution durable.

La présidente soumet les deux nouvelles invites, à savoir:

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer la création d'une crèche de nuit dans les meilleurs délais et de trouver des solutions efficaces pour les familles aux horaires atypiques;
- de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique que des conditions de travail des intervenants concernés et des répercussions financières.

La présidente met aux voix la motion ainsi amendée qui est acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).
(Voir ci-après le texte de la motion adoptée telle qu'amendée.)

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais que vous me renvoyiez cette motion. Vous savez qu'une crèche de nuit est prévue au Carré-Vert, dans le futur écoquartier de la Jonction. Ce chantier a pris passablement de retard parce que le site est pollué. Un projet de réalisation vous sera présenté tout prochainement. Il est chez M. Pagni.

Sachez néanmoins que la crèche du Centre médical universitaire (CMU) ouvrira ses portes dans le courant de 2016, en partenariat avec les Hôpitaux universitaires de Genève. Nous allons dans ce cadre déjà élargir nos horaires. On s'est rendu compte, en effet, à l'examen de différentes études, que le besoin pour élargir les possibilités de garde des enfants en soirée et aussi très tôt le matin était important. Il n'en demeure pas moins qu'on vous proposera évidemment de soutenir la création d'une crèche de nuit au Carré-Vert. Dans l'immédiat, et compte tenu du retard dans les travaux, nous allons travailler sur des horaires élargis au CMU. Je vous demande donc de me renvoyer cette motion pour que je puisse très vite revenir vers vous avec un projet de réalisation.

Le président. Le renvoi au Conseil administratif est donc demandé... Madame Maria Pérez, vous avez la parole.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. Je remercie mon collègue Pierre Gauthier d'avoir fait remonter cette motion qui, effectivement, avait été un peu renvoyée aux calendes grecques. Avant qu'on ne la renvoie à la conseillère administrative en charge de cette problématique, j'aimerais cependant souligner qu'elle concerne les personnes qui exercent des métiers de nuit dans la vie et celles qui sont dans la fonction publique municipale.

Sur cette problématique, puisque j'ai été approchée par des personnes qui sont venues m'en parler, il n'y a pas que la solution de la crèche de nuit. En ce qui concerne par exemple le Service d'incendie et de secours (SIS) – les ambulanciers et les pompiers – d'autres solutions peuvent être trouvées. La crèche de nuit n'est pas forcément la solution idéale pour des enfants en bas âge ou même pour des enfants plus grands. Il y a peut-être lieu d'intégrer une solution dans le statut du personnel municipal.

Je rappelle simplement que la solution mise en place par la Ville, avec des crèches qui ouvrent de 7 h 30 ou 8 h du matin jusqu'à 19 h, 19 h 30, a été proposée dans l'esprit de permettre aux familles de travailler. Or, il y a un déséquilibre, une inégalité de traitement parce qu'il y a des métiers qui, par essence, s'exercent à des heures atypiques. Il faut dorénavant que cette particularité soit prise en compte. Ce n'est pas forcément par le biais d'un lieu physique. Cela pourrait se faire peut-être par le biais d'une allocation intégrée au statut. Cela rétablirait un peu d'égalité.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en effet, c'est important qu'on puisse parler de cette motion, car il s'est passé plus de trois ans et demi depuis son dépôt et il y a toujours des familles, notamment des familles monoparentales, qui sont en souffrance parce qu'elles ont des métiers avec des horaires irréguliers. Comme par hasard, ce sont aussi les femmes qui sont le plus exposées, soit parce qu'elles sont seules avec leurs enfants, soit parce qu'elles doivent faire le sacrifice de choisir un métier qui puisse être compatible avec une garde d'enfants. Et c'est tout de même encore aux femmes qu'il incombe de s'occuper de cette garde, d'en être responsables. Je crois donc qu'il était important de le souligner.

Nous avons d'ailleurs eu une audition très intéressante de M^{me} Koch, qui nous a fait un état des lieux assez fourni. Elle a montré aussi que la problématique est relativement complexe. Même s'il est apparemment assez facile de dire qu'il nous faut des crèches de nuit, il faut en même temps pouvoir concilier à

Motion: créer des crèches de nuit

la fois les intérêts des parents qui travaillent le soir tard et celui des enfants. On ne peut pas non plus mettre en crèche des enfants au-delà d'un certain nombre d'heures. Il faut aussi que cela s'apparente à une garde qui soit plutôt de caractère familial.

Donc, même s'il y a eu des difficultés et des retards dans le projet du Carré-Vert, nous pensons que cette motion est pragmatique, qu'il faut vraiment aller de l'avant pour faire avancer ce dossier. J'ajouterai que, lors de l'audition de M^{me} Koch, j'avais moi-même demandé s'il y avait des exemples dans d'autres pays. Il semblerait qu'il y ait des crèches de nuit en France, mais pas beaucoup non plus. A Paris, il y en aurait une seule. Cela montre effectivement qu'on ne prend peut-être pas assez en compte ces questions-là.

J'avais demandé aussi quelle était la situation dans les pays scandinaves. M^{me} Koch nous a dit qu'elle s'était même déplacée à Stockholm ou en tout cas en Suède. Ils n'ont pas ce genre d'établissement parce qu'ils en ont moins besoin, mis à part peut-être dans le système de santé, où c'est pris en charge d'une autre manière, puisqu'ils ont une politique familiale beaucoup plus développée que la nôtre. Quand des enfants sont malades, les parents, que ce soient les pères ou les mères, peuvent beaucoup plus facilement trouver une prise en charge des enfants, quitter leur travail pour s'occuper d'eux. C'est dire qu'il y a quand même un grand fossé entre ce qui se passe dans les pays scandinaves et dans nos pays. On devrait peut-être y réfléchir et pas seulement à l'échelon de la Ville de Genève, également sur le plan suisse où, effectivement, la politique familiale et la répartition des tâches entre les hommes et les femmes laissent vraiment à désirer. Elles sont toujours malheureusement encore en défaveur des femmes. Je vous demande donc de renvoyer cette motion au Conseil administratif pour que M^{me} Alder puisse aller de l'avant avec ce projet.

M^{me} Michèle Roulet (LR). M^{me} Pérez nous a parlé d'inégalité, elle a dit qu'il fallait absolument que les femmes ou les personnes qui travaillent la nuit puissent trouver un système de garde. Je rappelle tout de même – vous lui transmettez, Monsieur le président – que l'Etat ne peut pas se substituer à toutes les tâches éducatives des parents. Cette motion a quelque chose de très intéressant parce qu'elle a deux invites. Dans la première invite, le projet de motion amendée demande au Conseil administratif «de proposer la création d'une crèche de nuit» et, dans la deuxième, «de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique que des conditions de travail». Il y a quelque chose de totalement illogique. On voit de nouveau Ensemble à gauche faire preuve d'une sorte d'insouciance, puisqu'on crée une nouvelle structure de nuit et ensuite on pense aux répercussions. Je pense donc qu'avant de vouloir proposer la création d'une crèche de nuit, il faudrait d'abord

entendre ce qu'a dit M^{me} Alder. Il faut d'abord qu'il y ait un rapport sérieux dans lequel on puisse déterminer si la crèche de nuit est vraiment un réel besoin à Genève, si c'est une priorité aujourd'hui.

Ensuite, on nous parle d'une crèche de nuit. Alors je vous dis tout de suite que ce sera très difficile à Genève de déterminer si on la fait sur la rive gauche ou sur la rive droite. On aura d'autres problèmes... On ne sait pas non plus à quel public cette crèche de nuit est destinée. M^{me} Pérez a évoqué des métiers comme les pompiers. Elle nous a donné l'exemple de cette femme... On ne va pas dire pompière, on va dire une femme pompier, on ne va pas mettre le féminin... (*Remarques.*) Ah, peut-être que «pompière» existe... Alors je vais adopter pompière... Toujours est-il qu'elle nous a raconté toute une histoire fictive d'une femme pompière qui devait faire dix nuits par mois mais dont le mari était aussi pompier, de sorte que cela posait des problèmes. Or, en Ville de Genève, il n'y a aucun couple où le mari et la femme sont les deux pompiers – j'en ai eu confirmation par le magistrat. C'est donc une histoire absolument inventée. (*Remarque.*)

C'est certain qu'il y a des professions où il est peut-être difficile à la fois d'exercer cette profession et de garder ses enfants. On peut penser aux secteurs de l'hôtellerie, de la santé, des soins. On a proposé d'élargir les horaires jusqu'à 23 h. Je pense toutefois qu'il faut quand même mettre un peu en balance les besoins des adultes et ceux des enfants. Du point de vue de la santé, est-il normal qu'on interrompe le sommeil des enfants? Quel est l'impact sur le développement psychologique des bambins, des nourrissons et des petits qu'on va transbahuter comme ça la nuit ou les faire dormir dans des crèches? Même si ce sont des petites structures, cela reste des dortoirs ou des structures collectives.

On a avancé l'argument que cela existait dans d'autres pays. Bien entendu, on nous a pris Paris comme exemple... Il faut quand même comparer ce qui est comparable! Paris a une crèche de nuit, cependant Paris compte 2,5 millions d'habitants! Genève en a 200 000. Si on voulait comparer ce qui est comparable, il faudrait que Paris ouvre treize ou quatorze crèches de nuit. On n'a pas à s'aliéner sur Paris et on voit ce que l'Etat français devient...

Donc, moi je pense que M^{me} Alder a eu raison et que le Parti libéral-radical suivra cette proposition. Il faut que le Conseil administratif nous propose un rapport dans lequel il aura étudié tous les impacts de la création hypothétique d'une crèche de nuit non seulement sur les finances mais aussi sur le développement psychologique de ces jeunes enfants, les besoins réels, et dans lequel il aura introduit toutes les autres solutions qui pourraient être mises en place pour ces cas quand même très particuliers, comme celui de la pompière qui a épousé un pompier – enfin, bon, cela n'existe pas comme je vous l'ai dit... Il faut voir notamment si des systèmes de gardes à domicile ou de mamans de nuit pourraient être mis en place pour ces cas très particuliers. Je pense que la première

étape consiste à attendre le rapport de M^{me} Alder. Je vous remercie de votre attention et je demande le renvoi de la motion au Conseil administratif en vue de la remise d'un rapport. (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Pérez, vous avez trente secondes pour répondre...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci. Bon, déjà, je n'ai pas compris, car le groupe de M^{me} Rouillet a voté la motion. Alors je ne sais pas, peut-être qu'elle était absente... Mais j'aimerais, Monsieur le président, que vous transmettiez à M^{me} Rouillet qu'il n'y a aucune fiction dans ce que j'ai raconté. Elle peut vérifier. Au SIS, il y a des couples de pompiers. Il y a même des familles monoparentales, que le parent soit homme ou femme. Il y a donc un besoin avéré. Ce n'est pas de la science-fiction. Il y a une population qui est silencieuse dont on ne tient pas compte parce qu'on ne tient compte que des gens qui travaillent de jour. Cette motion demande donc à M^{me} Alder, si la préopinante l'a lue attentivement, de proposer des solutions adéquates et efficaces qui tiennent compte de ces familles-là.

Oui, vous l'avez dit, il y a des gens dans l'hôtellerie. Oui, vous l'avez dit, il y a des gens dans la fonction publique. Oui, il y a des métiers atypiques, par exemple ceux du spectacle, avec des personnes qui peuvent dépenser jusqu'à la moitié de leur salaire en garde d'enfants. (*Brouhaha.*) Il s'agit simplement de tenir compte des besoins de ces familles et, effectivement, nous savons que la garde d'enfants tombe le plus souvent sur le dos des femmes.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont favorables à l'avancée de ce dossier complexe, car nous sommes favorables au développement des modes d'accueil collectifs du soir et de nuit, propres à répondre au besoin des familles ainsi qu'à celui des employeurs. Les familles ont besoin que leurs enfants soient gardés dans un lieu qui assure la sécurité de leurs enfants et qui préserve leur rythme biologique. Les employeurs désirent du personnel peu absent et dont l'esprit est disponible pour fournir des prestations de qualité.

Les parents concernés travaillent plus particulièrement dans le domaine de la santé, de l'hôtellerie, de la sécurité et de la culture. La plupart de ces personnes prennent soin de nous. Prenons soin d'elles! Un tiers des familles concernées sont monoparentales. Ce sont majoritairement des femmes. Ce sont des parents confrontés à des risques d'épuisement physique et psychique, à des risques d'isolement social ainsi qu'à des difficultés financières relatives à la perte de leur travail ou à la diminution de leur temps de travail. Pour les Verts, il est donc essentiel d'assurer l'égalité en ce qui concerne le maintien d'une activité lucrative.

Pour les Verts, il est aussi important de promouvoir la santé et de proposer des systèmes de garde qui permettent au collaborateur d'assurer ses tâches professionnelles, sachant que des institutions privées ont régulièrement évalué la possibilité de mettre à disposition un système de garde du soir et de nuit avant d'y renoncer devant la problématique des normes légales, des compétences des collaborateurs ainsi que des conditions de travail, qui engendrent des coûts d'investissement et de gestion très importants. Nous soutenons la demande de la magistrate de renvoyer ce dossier au Conseil administratif.

Le président. Merci, chers collègues, dans un coin de la salle il y a apparemment une réunion très importante... Si vous pouviez soit sortir soit faire moins de bruit, ce serait sympa... (*Remarque de M. Holenweg.*) Monsieur Barazzone, Monsieur Bertinat, Monsieur Pascal Spuhler, Madame Richard, est-ce que tout le monde m'a compris? Merci. Monsieur Pierre Gauthier, vous avez la parole.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je crois qu'il y a un malentendu évident concernant cette motion. Elle a été déposée le 9 mai 2012 par un certain nombre de nos collègues de la législature précédente. Nous sommes en septembre 2015 et, malgré un certain nombre d'avancées et de projets, rien n'a abouti depuis le 9 mai 2012. La question de la crèche de nuit, en général, est à l'étude depuis 2009 dans le département qui est aujourd'hui celui de M^{me} Alder. Six ans après, nous ne sommes toujours pas à bout touchant. Il me semble que M^{me} Roulet n'est pas au courant – elle n'est pas au courant de beaucoup d'autres choses... –, alors vous pourrez lui transmettre, Monsieur le président, que cet objet a été étudié pendant six ans.

Cette motion demande de créer une structure, afin de permettre à toutes les personnes qui travaillent de nuit d'assumer et de faire garder leurs enfants en bas âge dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas du tout de fantasme par rapport à la situation qui est vécue par un certain nombre de gens. J'ai encore entendu ce week-end les propos de M^{me} Pérez être corroborés par du personnel du SIS. Lorsque les collaborateurs travaillent dans des équipes de nuit, si l'un d'eux n'est pas disponible à cause de la garde de son enfant, il faut aller chercher un autre collaborateur qui est en congé. Cela crée des alourdissements de travail qui sont, à terme, très difficiles à gérer du point de vue de la gestion des équipes. Ce n'est pas du tout un fantasme, c'est une réalité.

Alors c'est bien joli de vouloir déréguler les horaires de travail, mais cela présente des conséquences – il faut s'en rendre compte. Si on dérégule les horaires de travail, il faut donner aux collaborateurs qui ont des horaires de travail différents de ce qui était la norme jusqu'à maintenant les moyens de pouvoir assumer

Motion: créer des crèches de nuit

le travail dans des horaires atypiques. C'est exactement ce que demande cette motion. Elle ne demande pas la lune, elle demande des choses tout à fait simples. Je remercie la conseillère administrative de nous avoir d'entrée annoncé qu'elle attendait qu'on lui retransmette cette motion, pour lui permettre de prendre les décisions et les dispositions nécessaires.

Cela dit, j'aimerais tout de même rappeler que les horaires étendus le soir ou avancés le matin ne résolvent pas la question de la garde des enfants pendant les horaires de nuit. Et c'est là où il y a une véritable demande. Nous avons, Monsieur le président, engagé pendant les quatre années qui viennent de s'écouler cent policiers municipaux supplémentaires. Nous avons étendu les horaires de travail de ces policiers municipaux à des horaires de nuit – c'est M. Barazzone qui l'a fait. Il faut que nous puissions donner à ce personnel les moyens d'assumer correctement ses fonctions. Ou alors on dit non et on réduit de nouveau les horaires. Vous savez très bien que, lorsqu'on travaille à l'hôpital de nuit, il faut pouvoir faire garder ses enfants. Vous savez parfaitement aussi que le personnel de la voirie a des travaux de nuit. Il est important qu'ils puissent faire garder leurs enfants en bas âge.

La demande est extrêmement bien formulée dans les nouvelles invites du projet de motion amendée. Je suis d'accord avec M^{me} Roulet, il y a peut-être une contradiction entre la première et la deuxième invite. Mais cette contradiction sera certainement résolue par le Conseil administratif qui, dans les six mois, conformément à notre règlement, prendra les dispositions et les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre cette motion M-1028. C'est pourquoi je vous demande de l'accepter et de la transmettre au Conseil administratif.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Eh bien, vous transmettez à M. Gauthier, Monsieur le président, que je l'ai trouvé particulièrement érudit. C'est le grand clerc de cette assemblée qui a toujours réponse à tout. Il demande que l'on crée une structure. Le Parti libéral-radical n'est pas absolument opposé au fait que l'on crée une structure de crèche de nuit. Mais avant de demander une structure de crèche de nuit, il est absolument indispensable que M^{me} Alder nous fasse un rapport ciconstancié avec le détail du coût financier, des besoins réels pour la population, des priorités à Genève. Ne risque-t-on pas de créer une situation absolument absurde, avec des éducatrices qui travailleront donc de nuit dans des crèches, lesquelles, puisque ces dames seront peut-être amenées à travailler la nuit, serviront pour garder leurs propres enfants?

Si M^{me} Alder a mis tant de temps à répondre sur ce sujet, c'est peut-être que c'est un sujet fort paradoxal et qu'on se trouve en contradiction entre des besoins d'adultes et de parents et ceux des enfants. On sait combien les rituels d'endormissement sont importants pour les tout petits enfants, les bambins. Pourtant, tout

d'un coup, on pourrait les mettre dans des crèches de nuit parce que des parents vont travailler la nuit... Combien de parents seront concernés? Est-ce vraiment une structure que l'on doit mettre en place?

La première chose à faire est que le Service de la petite enfance de M^{me} Alder approfondisse ce dossier, car je pense que le nombre d'années qu'on a pris pour le traiter indique combien la mise en place d'une telle structure est compliquée et paradoxale. Elle aura peut-être des effets pervers qui ne sont pas souhaitables, pas seulement d'un point de vue financier mais également du point de vue du développement du très jeune enfant. Nous sommes donc favorables à ce que le Conseil administratif poursuive son travail et nous fournisse un rapport détaillé. Merci de votre attention.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je vois qu'une majorité se dessine pour renvoyer cette motion au Conseil administratif. J'aimerais juste préciser que l'enfant est bien évidemment au cœur de nos préoccupations et que ce sont ses besoins qui seront analysés et qui ont d'ailleurs déjà été analysés par le Service de la petite enfance. Aujourd'hui, quand des familles sont vraiment dans des situations sans solution, c'est parfois même le Service de pédiatrie générale qui prend en charge des enfants. Je pense que pour une ville comme Genève, la mise à disposition d'une structure qui pourrait accueillir une dizaine d'enfants la nuit serait tout à fait nécessaire. D'ailleurs, les différentes entités qui ont été interrogées vont toutes dans ce sens. Cela étant, je vous l'ai précisé en préambule, c'est effectivement plutôt en soirée et très tôt le matin que les parents font valoir le fait qu'ils n'ont pas de solution. Cela est vrai, même pour les week-ends. Effectivement, pour certaines familles, surtout celles qui sont monoparentales ou qui n'ont pas de réseau, travailler le samedi ou le dimanche représente un problème.

Nous avons à cœur de répondre au besoin des parents parce que c'est vrai que de concilier travail et éducation des enfants est parfois compliqué, nous avons aussi à cœur de mettre l'enfant au cœur du dispositif. C'est vrai que cela a pris un peu de temps. Le Carré-Vert était vraiment le lieu idéal et, comme je l'ai dit, M. Pagni viendra tantôt pour vous soumettre une proposition de crèche de nuit à horaires élargis sur ce site. En attendant, la crèche qui ouvrira bientôt ses portes au CMU proposera déjà des tranches horaires tard le soir et très tôt le matin.

Je vous rappelle également que j'ai demandé à toutes les institutions de la petite enfance d'avoir des horaires harmonisés. Le Service de la petite enfance a beaucoup avancé. Idéalement, nous aimerions avoir des horaires uniformes de 7 h à 19 h au niveau de toutes nos structures, car la demi-heure qui manque parfois crée une complication chez les familles, qui doivent encore trouver une garde supplémentaire pour l'enfant. Nous voudrions éviter cela. Dans l'analyse

Motion: créer des crèches de nuit

qui a été faite, ce sont déjà ces tranches-là qui posent parfois problème, raison pour laquelle nous les avons harmonisées. Je me réjouis de venir prochainement vous présenter des propositions qui vont dans le sens des demandes des motionnaires.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 62 oui contre 6 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (76 oui).

(Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer la création d'une crèche de nuit dans les meilleurs délais et de trouver des solutions efficaces pour les familles aux horaires atypiques;
- de fournir à l'appui un rapport circonstancié sur la faisabilité d'un tel projet, tant du point de vue social et psychologique que des conditions de travail des intervenants concernés et des répercussions financières.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

62. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 juin 2010 de M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture» (M-928)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'acquérir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève des documents de toute nature concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, et d'en promouvoir l'offre par des actions d'information et de sensibilisation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion, telle qu'amendée par la commission des arts et de la culture, au Conseil administratif lors de sa séance du 18 février 2015. Il partage certains des considérants des motionnaires, notamment le fait que «la lecture reste un instrument unique et irremplaçable pour apprendre à connaître le pays dans lequel on souhaite demeurer», en précisant que cet argument prévaut également pour l'ensemble des résident-e-s genevois-es, toutes origines confondues.

En ce sens, faciliter l'accès au savoir et à la culture à travers la mise à disposition et les actions de promotion et de médiation autour de publications, sous toutes leurs formes, est une des missions les plus fondamentales des bibliothèques de la Ville de Genève.

Aussi, le département de la culture et du sport (DCS) a la charge d'un important réseau de bibliothèques, organisées en trois grands ensembles. Les Bibliothèques municipales, réseau de lecture publique dans les quartiers, forment le premier. Le deuxième est constitué par la Bibliothèque de Genève, avec ses importants fonds anciens et encyclopédiques et ses filiales: l'Institut et Musée Voltaire, la bibliothèque musicale et le Centre d'iconographie genevoise (CIG). Quant au troisième, il rassemble les bibliothèques scientifiques des différents musées.

A travers l'ensemble de ces institutions, le DCS répond d'ores et déjà à la demande du Conseil municipal, exprimée à travers le vote de cette motion, à des degrés et dans des domaines différents, aussi bien sur les questions liées à l'acqui-

¹ «Mémoire 172^e année»: Rapport, 4778.

sition qu'à la promotion et à la médiation. Par ailleurs, les projets en cours et en développement y répondent pleinement.

Missions des bibliothèques de la Ville de Genève

Concernant plus particulièrement la Bibliothèque de Genève (BGE) et le réseau des Bibliothèques municipales (BM), leurs missions sont différentes, mais complémentaires.

La Bibliothèque de Genève joue un rôle primordial dans les domaines:

- du patrimoine intellectuel de Genève qu'elle a charge de conserver, d'enrichir, de mettre en valeur et de rendre accessible au public le plus large;
- de la culture, de l'information, de l'éducation et de la recherche, qu'elle favorise par tous les moyens appropriés, notamment par la communication, l'exposition et la publication de ses collections.

En outre, partenaire des autres institutions patrimoniales et culturelles de la Ville de Genève dont elle est la doyenne, la Bibliothèque de Genève a vocation, par la composition même de ses collections, de mettre en relief la dimension cosmopolite de Genève.

Concernant le réseau des Bibliothèques municipales, il vise à mettre à disposition du grand public des collections de ressources culturelles et informationnelles sous une forme physique ou virtuelle. Il accompagne ainsi les publics dans leur développement personnel et professionnel ainsi que dans leurs loisirs. Il met à disposition et développe des espaces de proximité en fonction des nouveaux modes d'appropriation de la culture et de la connaissance par les publics, que ce soit à proximité de leurs lieux de vie ou sur internet.

Politiques d'acquisition

Patrimoine genevois: conservation et constitution des collections

En matière d'acquisitions (achats, dons, échanges, dépôt légal), la BGE agit en totale liberté, neutralité et curiosité culturelles, idéologiques, politiques, confessionnelles. Parmi les missions principales de la BGE figurent celles de collecter, préserver et mettre à disposition du public le patrimoine imprimé genevois. La collection d'imprimés est constituée de près de 2,5 millions de documents.

La BGE reçoit par le dépôt légal un exemplaire de tous les documents publiés à Genève. On y trouve aussi bien:

- tous les ouvrages consacrés à Genève et ses alentours, ou à la Suisse, que publient les grands éditeurs et éditrices de la place (Slatkine, Droz, etc.);

- toute la presse genevoise, ainsi que toutes les publications des collectivités genevoises, des associations culturelles, sociales, sportives, etc.

Outre ces documents, la BGE acquiert de manière aussi exhaustive que possible les genevensia non édités à Genève: documents qui concernent Genève (histoire, culture, traditions, littérature, société, etc.) ou les grandes personnalités genevoises.

Enfin, la BGE achète également les œuvres des auteur-e-s genevois-es, en français, ou en traduction, le cas échéant.

Les collections: au cœur d'une vision encyclopédique et grand public

Les BM constituent et gèrent des collections qui participent d'un continuum documentaire cohérent aussi bien entre les sections d'une même bibliothèque qu'à l'échelle du réseau des BM. Ces collections s'inscrivent également dans un continuum moins formel entre les bibliothèques de la Ville et du canton. Ainsi, les collections grand public des BM trouvent leur complémentarité dans les collections des autres bibliothèques en particulier lorsqu'il s'agit de documents plus spécialisés, académiques ou à vocation patrimoniale. La Bibliothèque de Genève (BGE) constitue d'ailleurs un partenaire privilégié sur les domaines évoqués par la motion M-928.

Au travers de ressources favorisant l'apprentissage et la compréhension du monde à tous les âges de la vie, le réseau des BM propose des collections actuelles sur des supports variés tels que les livres, les DVD, les CD ou les ressources numériques.

Par leur ancrage au cœur de la ville, par leur offre et leurs prestations, les BM contribuent ainsi à créer une meilleure cohésion sociale, en permettant une participation active et informée de la population à la démocratie et à la société dans son ensemble.

Sélection et mise en valeur des documents concernant Genève, sa région et la Suisse

Aux BM, la sélection de ressources de documents concernant l'histoire, les traditions et personnalités genevoises, régionales et suisses est effectuée au sein de la production éditoriale récente à destination du grand public de tous âges. Les contenus s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux adultes, avec une échelle de niveaux de complexité allant jusqu'à la maturité, voire le bachelor. Pour ce faire, toutes les nouveautés éditoriales sont finement analysées par les bibliothécaires et l'acquisition est réalisée si le document correspond aux missions de la collection et à sa cohérence.

Motion: l'intégration par la lecture

Concernant les contenus documentaires mentionnés dans la motion dont il est question, les BM veillent ainsi à acquérir ces documents en suffisance selon des paramètres tels que la production éditoriale francophone existante, la demande des usagères et des usagers, la cohérence intrinsèque des collections et le cadre budgétaire donné (lignes 31 du budget). A la BGE, Genève et la Suisse sont largement représentées parmi nos collections en libre accès: environ 150 ouvrages récents consacrés à Genève y sont directement empruntables; environ 100 pour la Suisse.

Une attention particulière est portée à la mise en valeur des informations et ressources touchant la région genevoise comme l'illustre le nouveau pôle documentaire intitulé «Ma ville», déployé depuis le mois de mai 2015 à la Bibliothèque de la Cité. Ce pôle documentaire présente des documents sur tous supports consacrés à l'histoire et à la géographie de Genève, ses personnages marquants, ses structures politiques et sociales, sa production artistique (livres, musique, cinéma). Il met également en valeur les actions culturelles menées dans les autres institutions de la Ville (dont notamment les parutions des musées et bibliothèques). Il permet en outre une mise en perspective des contenus informationnels, notamment en regard de la section de la bibliothèque intitulée «Le monde et moi».

D'une manière générale, les collections du réseau proposent des ouvrages à couverture genevoise, régionale et suisse, en particulier dans les domaines de l'histoire, de la géographie, de la politique, du civisme ou des traditions et mythologies. Elles offrent ainsi toute la documentation nécessaire pour comprendre le contexte suisse, le fonctionnement du pays ainsi que ses valeurs mais également pour se former par exemple dans le cadre d'un processus de naturalisation. A titre d'exemple, nous pouvons citer la présence de la collection Savoir suisse qui propose des éclairages à caractère encyclopédique sur la Suisse (histoire, politique, culture, société, personnages marquants, etc.) ou de la collection Traces d'histoire (Editions La Joie de lire) pour les enfants.

Concernant les apprentissages linguistiques, les BM proposent également une large sélection de méthodes d'apprentissages des langues nationales dont en particulier le français. En parallèle à l'apprentissage pur, les BM proposent des livres «lectures simplifiées» ainsi que des traductions françaises d'ouvrages écrits originellement en langue étrangère. Les méthodes d'apprentissage seront prochainement proposées avec un accès à distance afin de faciliter encore l'accès à celles-ci depuis le domicile ou depuis n'importe quel poste informatique. Assurer et faciliter la formation à tous les âges constitue un enjeu d'avenir majeur. C'est pourquoi la Bibliothèque de la Cité propose un pôle de collection organisé spécifiquement autour de l'autoformation.

En outre, les grands titres de la presse suisse sont également mis à disposition dans les bibliothèques du réseau, ceci sur support papier et numérique, ainsi qu'à la BGE, où un espace donnant accès à la presse locale a été créé récemment. Enfin, la BGE est engagée dans de grandes campagnes de numérisation pour

rendre la presse locale plus accessible. Cette offre permet de suivre et de comprendre l'actualité ainsi que de se documenter sur les sujets de fond touchant à notre pays et à ses relations au monde.

Accessibilité et médiation

A la BGE, des ouvrages de référence sont mis à disposition dans la salle du catalogue (encyclopédie genevoise, bibliographies, etc). Tous les documents sont accessibles par le catalogue en ligne. En matière de promotion, la BGE réalise ou collabore à diverses publications, notamment à travers la collection Belles pages de la Bibliothèque de Genève, dont la dernière publication est consacrée à Emile Jaques-Dalcroze, en marge de l'exposition à la Bibliothèque musicale au Grütli. Cette collection vise à rendre accessibles à un large public différents aspects du patrimoine littéraire, intellectuel et artistique de la Bibliothèque de Genève. La mise en valeur des collections de la BGE passe aussi par diverses collaborations, telles que celle avec la *Tribune de Genève* dans le cadre de la rubrique «Genève au fil du temps», qui publie des images du CIG.

La BGE organise régulièrement des expositions sur ses collections dans les différents sites qui la constituent, dont les plus récentes ont porté sur Jean-Jacques Rousseau, Ferdinand de Saussure, Albert Gallatin, *Un souvenir de Solférino...*

Par ailleurs, en 2014, un accent particulier a été mis sur la valorisation des très riches collections constituées par le dépôt légal: exposition «500 ans au quotidien», conférences, campagne de presse pour faire découvrir ces richesses qui sont le reflet très concret de l'identité genevoise en perpétuelle évolution.

Enfin, la BGE organise des conférences et des journées d'étude, à l'instar de la soirée spéciale consacrée au général Guillaume-Henri Dufour pour marquer l'entrée de ses collections à la BGE et rappeler son importance à Genève et au-delà et dont l'exposition de ses archives personnelles (confiées récemment à la BGE) a été prolongée au vu du succès rencontré auprès du public.

Actions de médiation des BM

Les BM s'inscrivent au sein d'un réseau de partenariats composé notamment de structures publiques communales et cantonales et d'associations subventionnées. Ces partenariats favorisent le déploiement tout au long de l'année d'actions conjointes de médiation socioculturelle autour de la lecture, de l'intégration sociale, de la lutte contre la fracture numérique et l'illettrisme, etc. Ces actions peuvent être réalisées au sein des bibliothèques mais également hors de leurs murs, ceci afin de jouer sur la proximité et l'intégration dans la vie des quartiers (formations, conférences, lectures, services spécifiques, etc.). A ce titre,

Motion: l'intégration par la lecture

les très nombreux accueils de classes et de groupes d'apprenant-e-s sont aussi l'occasion de promouvoir les collections et les prestations des BM auprès du public. Ainsi, plus de 13 000 personnes, enfants comme adultes, ont été accueillies dans ce cadre par les bibliothécaires en 2014.

InterroGE.ch, le service de référence à distance de la Ville piloté par les BM, permet en parallèle à toute personne d'obtenir des réponses personnalisées sur des sujets de tous types, dont notamment Genève et la Suisse ou Administration, législation et politique ou encore Histoire et géographie. Le personnel de la BGE traite la plupart des questions liées à l'histoire genevoise.

Le domaine de la médiation étant au cœur des missions des BM et de sa vision d'avenir, une structure spécialisée dans le suivi et la gestion des actions de médiation socio-culturelle a par conséquent été créée. Elle vise à coordonner, optimiser et enrichir la stratégie du réseau en la matière. Dans sa mission est inscrit le positionnement des BM comme un centre de ressources accessible par tous et toutes, dont l'accès, l'utilisation, la maîtrise et l'interprétation sont promus auprès de la population.

Au-delà des actions programmées, il est important de souligner que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices assurant le service au public réalise au quotidien un travail d'information et de médiation documentaire auprès des usagères et usagers, que ce soit en les orientant ou en mettant en valeur les collections.

Promotion des collections et des activités

Conformément à ses missions, la BGE achète de manière aussi exhaustive que possible les ouvrages auxquels la motion fait référence. Ces ressources ne sont probablement pas encore suffisamment connues, et c'est dans cette perspective que quelques projets sont à l'étude, qui iront dans le sens de ce que propose cette motion:

- Espace Ami-Lullin: projet d'exposition permanente en 2017, organisée autour d'une galerie des grandes personnalités genevoises;
- Documentation régionale: projet de création d'une salle entièrement dédiée à la documentation régionale, pour rendre plus visibles les ressources disponibles.

Parallèlement, le réseau des BM a développé sa stratégie sur les questions de promotion du réseau, de ses collections et de ses prestations. L'objectif est ici d'élargir le public actuel en touchant les non-usagères et non-usagers qui ne viennent pas en bibliothèque ou ne connaissent pas le service.

Des enquêtes de publics régulièrement réalisées permettent aussi d'affiner et d'optimiser la stratégie de communication et de promotion des institutions culturelles de la Ville de Genève. Cette démarche vise au fond à adapter l'offre de nos bibliothèques au plus près des besoins du public genevois.

Ainsi, aussi bien en ce qui concerne les enjeux de conservation du patrimoine, d'acquisition, de constitution de collections, de mise à disposition que de stratégies de médiation et de communication, les bibliothèques de la Ville de Genève portent déjà un accent particulier aux documents concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, tel que demandé par le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

63. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012: «Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle raté l'expérience de gestion des pigeons?» (P-290)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-290 au Conseil administratif avec remarque de négligence de la part du Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La gestion du pigeon des villes (ou pigeon biset) préoccupe le Conseil administratif.

Ce volatile est très sociable et grégaire, il se tient souvent sur le même lieu et sa concentration provoque des salissures corrosives sur les bâtiments, des poussières de déjections allergènes pour l'homme et des dégâts aux végétaux.

Par ailleurs, sa domestication est préjudiciable à l'espèce. Sa consommation alimentaire quotidienne est de l'ordre de 50 g, quantité qu'il trouve aisément dans nos villes, sans l'aide de l'homme.

Pendant plus de trente ans, le Service des espaces verts (SEVE) a distribué, avec l'aide de nombreux bénévoles, des graines de maïs traitées avec une hormone contraceptive, l'Ornistérel. Cette technique a permis de maintenir la population de pigeons à un niveau acceptable.

¹ «Mémorial 172^e année»: Rapport, 1456.

Lors du vote du budget 2005, le Conseil municipal a décidé de supprimer la ligne budgétaire dévolue à l'achat de ces graines.

Un recensement de la population de ces volatiles a été effectué en 2008. Ce sont de 4000 à 4500 individus qui ont été comptés sur le territoire communal.

Afin d'éviter sa prolifération sur certains sites, il est indispensable de mener une campagne d'éducation du public sur l'interdiction de nourrir ce volatile car, outre qu'elle est préjudiciable à l'espèce, cette pratique provoque d'importantes nuisances. Par ailleurs, la Ville se doit de respecter les obligations légales et réglementaires en vigueur.

En effet, l'article 15 B du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15) précise qu'il est «interdit de déposer sur le territoire de la Ville de Genève [...], en quelque endroit que ce soit, de la nourriture destinée aux pigeons bisets». Comme on l'a vu, ces volatiles trouvent suffisamment à manger en milieu urbain.

Par ailleurs, deux pigeonniers ont été installés au centre-ville (place des Augustins et place du Cirque) en 2011 pour une durée expérimentale de deux ans. L'objectif était d'évaluer l'état sanitaire de la population de pigeons et d'offrir un support à l'éducation des habitants.

Suite à la présence d'une population importante de corneilles aux environs de la place du Cirque, le pigeonnier n'a pas été occupé par les pigeons. C'est pourquoi l'édicule a été enlevé après une année. L'expérience se poursuit uniquement à la place des Augustins, à ce jour sans succès.

Au printemps 2012, le SEVE a entrepris une campagne d'information auprès du public à l'aide d'articles dans la presse et de distribution de flyers par les services municipaux concernés, incitant la population à ne pas nourrir les pigeons.

En effet, des concentrations de ce volatile ont été observées sur certains sites, notamment la pointe nord de la plaine de Plainpalais, la place des Augustins et la place des Alpes, lieux où les pigeons sont nourris par les habitant-e-s.

Enfin, le SEVE est en contact avec les spécialistes de la gestion des pigeons des villes de Lausanne et de Bâle ainsi qu'avec des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Dès lors, le Conseil administratif souhaite poursuivre l'information à la population sur l'interdiction de nourrir les pigeons, car il estime que cette action porte ses fruits sur le long terme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

64. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Ariane Arlotti, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Pascal Rubeli: «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève» (M-943)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le fait qu’une multitude de lieux festifs ayant accueilli des soirées, notamment organisées par des associations, ont, au fil du temps, disparu ou sont indisponibles, comme:
 - l’ancien palais des expositions au quai Ernest-Ansermet, où il était possible de louer trois étages entièrement équipés pour 2000 francs (y compris une semaine de préparation des décors);
 - la salle du Faubourg, où le rez-de-chaussée est indisponible à la location depuis plus d’une année;
 - l’ancienne salle du parvis d’Uni Mail (appelée «Nouveau Palais»), qui avait été créée à cet effet et qui depuis n’est plus utilisée pour accueillir des soirées;
 - les lieux festifs qui étaient disponibles sur les terrains dans le lieudit «Artamis», terrains aujourd’hui consacrés presque exclusivement aux logements et au commerce;
 - la villa située au 6, route du Bout-du-Monde, à Champel, qui avait hébergé le BDM (boutdumonde) et le Nomades, clubs qui avaient réussi à se faire une place particulière dans les milieux de la fête et de la vie nocturne genevoise;
 - le lieudit «Pont-Rouge», qui avait également été utilisé par certaines associations pour y organiser des fêtes, concerts et autres événements;
 - la salle communale des Eaux-Vives, dans laquelle plusieurs événements avaient été organisés, et qui est actuellement utilisée par l’Association pour la danse contemporaine;
 - le Moa Club, fermé très récemment, et dont la réouverture semble compromise du fait que les travaux de mise aux normes pourraient être jugés trop importants;
 - le Weetamix, qui pourrait être fermé dans un avenir proche;

¹ «Mémorial 168^e année»: Développée, 3039.

Motion: soutien aux lieux de fête populaires et associatifs

- le fait que Genève devient petit à petit une ville morte la nuit, au profit d'autres villes romandes, comme Lausanne, qui ont su maintenir le caractère festif et convivial de leurs lieux de vie nocturne;
- le fait que les jeunes qui auraient l'envie de créer et d'organiser de vraies soirées sont aujourd'hui complètement dissuadés de le faire par le manque d'infrastructures existantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne, en déclin dans cette ville ces dernières années;
- à proposer, à moyen terme, afin d'atteindre ce but, une, voire plusieurs salles polyvalentes supplémentaires disponibles à la location, ce à des tarifs préférentiels (notamment pour les associations), et dont l'infrastructure puisse permettre une véritable préparation (décoration plusieurs jours à l'avance, possibilité d'utiliser les murs comme éléments de supports de décors, etc.);
- dans l'intervalle, à tenter de trouver une solution provisoire dans des locaux qui pourraient être aménagés pour répondre aux demandes croissantes;
- à faciliter les formalités administratives afin de permettre aux organisateurs de louer cette ou ces salles de manière appropriée et leur facilitant l'établissement d'une planification;
- à adapter, si l'environnement le permet, les horaires de fermeture des salles municipales à la réalité des milieux de fête et de vie nocturne, soit 5 h du matin.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente motion a été votée en novembre 2010. Elle s'inscrit dans un contexte d'extrême tension des nuits genevoises. A la fin de l'année 2010, les nuits genevoises se sont retrouvées dans l'agenda politique, au même titre qu'au premier trimestre 2013 concernant les horaires de fermeture de certains bars ou lors des débats portant sur le vote de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) votée le 19 mars 2015. Bien que la mobilisation de début 2013 ait été plus modeste, elle a attesté d'un attachement important de la population à des lieux qui ont commencé à occuper, avec le temps, le rôle de lieux culturels festifs, avec un certain succès. Ces cafés-restaurants, bars et autres lieux de restauration, dont la grande majorité en ville de Genève, contribuent aujourd'hui à la vie culturelle nocturne, en proposant également des programmations régulières de concerts.

En parallèle, de nouveaux lieux, à vocation d'insertion sociale et professionnelle ont vu le jour, tels que la Barje ou le Bateau-Lavoir, et proposent également des programmations culturelles.

Ces développements démontrent que le besoin et la demande très forte de lieux de vie culturels et festifs nocturnes par les Genevois-es, notamment les plus jeunes, sont toujours d'actualité.

Relancer les lieux de vie nocturne et à vocation culturelle

La première invite de la motion demande au Conseil administratif de «s'engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne (...)».

Durant la première décennie 2000, l'offre a considérablement changé à Genève depuis la fermeture d'Artamis et celle des 200 squats genevois, dont certains avaient une vocation culturelle et noctambule. Au-delà de l'offre nocturne à caractère festif, ces espaces ont été des lieux de création, de vie, de rencontres, de diffusion et de représentation; véritables pépinières d'artistes qui ont pu se produire ou exposer plus tard dans des lieux institutionnalisés et de plus grande envergure.

La fermeture de ces lieux à la fois culturels et festifs a suscité une forte mobilisation populaire qui s'est traduite, notamment, par une pétition adressée au Grand Conseil en 2008, signée par près de 18 000 personnes, intitulée: «Donnons des espaces à la culture». Le parlement avait alors refusé de soumettre la pétition au Conseil d'Etat, lui préférant un renvoi au Conseil administratif de la Ville de Genève.

En 2009, deux nouvelles entités sont lancées pour travailler sur cette question de pénurie.

A l'initiative du Canton, la Plateforme de concertation pour les lieux culturels est créée, composée de représentants des différentes collectivités publiques (Canton, Ville de Genève, Association des communes genevoises (ACG) et d'acteurs culturels (Groupe culture et urbanisme du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC)). Cette structure a permis de favoriser les échanges et les discussions, notamment, autour de la question de la pénurie.

En septembre 2009, la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) est mise sur pied avec les moyens financiers alloués par la Fondation Hans-Wilsdorf en vue du relogement d'une partie des artistes d'Artamis dans le bâtiment du Canton à la rue Ernest-Pictet. La FPLCE réunit des représentant-e-s du Canton, de la Ville de Genève, de l'ACG et des acteurs culturels. La FPLCE soutient financièrement des projets tels que Motel Campo, qui se trouve dans un bâtiment privé, la Gravière ou le Bloc dans un bâtiment appart-

Motion: soutien aux lieux de fête populaires et associatifs

nant au Canton et la Fonderie Kugler. Si les deux premiers projets ont impliqué un financement modeste, en revanche la Fonderie Kugler a reçu plus d'un million de francs de la FPLCE.

En octobre 2010, lorsque le club privé le Moa était menacé de fermeture, la pénurie de lieux culturels et festifs accessibles est alors revenue sur le devant de la scène politique. Les député-e-s du Grand Conseil ont fait lever l'ordre de fermeture du club verniolan via une résolution qui demandait au Conseil d'Etat de présenter une politique volontariste pour une offre nocturne diversifiée et accessible à toutes et tous, en particulier pour les jeunes.

Le 14 octobre 2010, le Grand Conseil vote à l'unanimité la résolution 640 «pour une politique culturelle cantonale cohérente et planifiée en matière de lieux de sortie», en la renvoyant au Conseil d'Etat. La résolution demandait, notamment, de fournir une étude similaire à celle menée par la Ville de Genève (voir mention de l'étude «Voyage au bout de la nuit» ci-après), en recensant les lieux festifs existants et les sites qui pourraient en accueillir sur l'ensemble du territoire. Une volonté pour lutter contre la pénurie de lieux avait été clairement manifestée.

Au centre-ville genevois, selon une étude de Location Group, agence zurichoise spécialisée dans l'immobilier commercial, les loyers approchaient en 2011 les 8000 francs par mètre carré et par an dans les rues les plus prisées. La pénurie et les prix du marché de l'immobilier ont une incidence très importante, aussi bien sur la répartition des lieux culturels et festifs sur le territoire que sur les programmations et publics-cibles de ces lieux. Ils ont un effet direct sur les prix pratiqués (entrées, consommations, programmation) et influent négativement sur l'accessibilité des lieux. Pour ces raisons, la difficulté de gérer un lieu «intermédiaire», de petite taille et fonctionnant de manière privée, mais proposant des prix accessibles, est clairement avérée (voir mention de l'étude «Voyage au bout de la nuit» ci-après).

Ainsi, une intervention étatique, cantonale, est indispensable tant que le marché de l'immobilier ne sera pas plus accessible. Cela étant, à ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas donné suite publiquement à la résolution susmentionnée. Pourtant, c'est lui qui détient la marge d'action la plus importante quant aux questions de pénurie de lieux de vie culturels et festifs et de cherté des loyers. Il dispose même d'une nouvelle loi, votée par le parlement le 16 mars 2012, modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) et permettant de déroger aux dispositions relatives aux zones à bâtir quant à la nature des constructions et d'autoriser, «en zone industrielle et artisanale, des activités culturelles ou festives» à certaines conditions. En vue de la création de nouveaux établissements, il est notoire que les solutions doivent aussi être trouvées hors du territoire communal.

La Ville de Genève est active sur le plan de l'offre culturelle nocturne, au-delà de l'organisation de manifestations culturelles se déroulant également la nuit (Fête de la musique, Nuit de la science, Nuit des musées,...) et de ses soutiens aux festivals artistiques, mais qui permettent aussi de se rencontrer, tels que la Bâtie, Antigél, Electron, Mapping, etc.

Sa marge de manœuvre se décline entre l'application du règlement des plans d'utilisation du sol pour les lieux existants, la recherche active de possibilités de relogement sur son territoire ou en dehors de celui-ci, ou encore la réalisation de projets propres ou de soutiens. En effet, la Ville de Genève élabore un projet de construction d'une salle pluridisciplinaire au Carré-Vert, étudie la faisabilité d'installer des salles de concerts dans un réservoir du bois de la Bâtie et a collaboré à la transformation d'un abri PC en lieu culturel dans la Vieille-Ville. Sans oublier les travaux permettant, notamment, le relogement provisoire du Moulin à Danses dans la zone industrielle de Châtelaine (ZIC), le relogement, dans une nouvelle salle de concert, de la Cave 12 concerté avec le Canton et les travaux d'insonorisation de l'Usine. Enfin, des espaces ont été créés dans la zone du PAV (Motel Campo, la Gravière) ou à proximité (Fonderie Kugler).

En outre, la Ville de Genève offre la possibilité aux particuliers, associations et entreprises de louer l'une des cinq salles communales actuellement disponibles à la location, le cas échéant également de nuit. La construction de nouvelles salles communales n'est actuellement pas envisagée. Néanmoins, le projet de réalisation du nouveau Pavillon de la danse permettra de restituer à la population du quartier la salle communale des Eaux-Vives, actuellement confiée à l'Association pour la danse contemporaine. Cependant, il n'est pas garanti que des activités festives nocturnes pourront s'y tenir jusqu'à 5 h du matin (comme c'est le cas dans les autres salles communales, exceptée la salle du Môle), sans nuisances pour le voisinage.

Ainsi donc, la Ville de Genève est consciente des enjeux relatifs au développement d'une activité nocturne attractive et travaille à faire reconnaître les besoins et à développer des solutions conjointement, sans jamais négliger le dialogue avec les habitant-e-s des quartiers concernés.

Cependant, ces engagements doivent s'inscrire dans le cadre d'une vision globale et concertée, avec le Canton, de la vie nocturne, allant bien au-delà du nombre et de la répartition des lieux culturels et festifs nocturnes sur le territoire cantonal.

Engagements et actions de la Ville de Genève en faveur d'une véritable politique de la nuit

La Ville de Genève a bien évidemment un rôle primordial à jouer en matière de définition d'une véritable politique de la nuit. Elle n'a pas été en reste en la

matière, bien que de nombreuses questions ne puissent pas être traitées sans un engagement du Canton et des autres communes.

Tandis que les manifestants envahissaient les rues pour protester contre la fermeture du Moa ou soutenir l'Usine dans sa grève, la Ville de Genève délivrait en 2010 les résultats de l'étude commandée, «Voyage au bout de la nuit».

Cette étude a mis en avant les résultats principaux suivants, dénombrant à l'époque 345 établissements nocturnes sur le canton de Genève, inégalement répartis géographiquement, 33% de ceux-ci se trouvant aux Pâquis et 50% dans l'hypercentre (1201 et 1204). Elle soulevait également le phénomène de «gentrification»: les lieux chers sont concentrés dans l'hypercentre, alors que les lieux bon marché sont repoussés vers la périphérie.

Par ailleurs, les lieux de nuit sont aussi mal répartis en fonction de leur typologie. En effet, les établissements évoluant dans un modèle à forte valeur ajoutée et dépenses d'exploitation élevées (bars mainstream, night-clubs, cabarets) constituent 76% du total de l'offre, contre 3% pour les lieux alternatifs, 21% pour les bars résiduels qui tendent à disparaître des centre-villes (pubs traditionnels, brasseries ou tavernes). Conséquence directe de ce phénomène: l'accessibilité aux lieux pose problème. Une sélection s'opère à l'entrée selon le budget et l'apparence vestimentaire des noctambules.

Il avait également été relevé qu'un consommateur sur deux était insatisfait de l'offre nocturne et que les gammes de prix proposées étaient jugées peu satisfaisantes. Indépendamment de la tranche d'âge et du niveau de revenu des personnes interrogées dans le cadre de l'étude, les lieux alternatifs sortaient en tête de la liste des lieux manquants à Genève.

Quelques mois plus tard, en mars 2011, la Ville de Genève a alors lancé les Etats généraux de la nuit (EGN). Ces EGN ont surtout favorisé l'émergence du thème de la nuit dans l'agenda politique, déconsidéré jusqu'alors en regard d'autres activités socio-économiques courantes. La nuit ne peut en effet plus simplement être considérée comme une prolongation du jour, elle est une entité propre de la vie urbaine contemporaine, avec ses richesses, ses particularités, ses besoins et ses nuisances. Ainsi, les problématiques de la nuit doivent être traitées pour ce qu'elles sont, avec des moyens spécifiques.

Le Grand Conseil de la nuit est alors créé en mai 2011, à l'issue des EGN, regroupant des professionnel-le-s de la vie nocturne et se donnant pour mission de problématiser, de défendre la valeur et la diversité de la vie nocturne à Genève, afin de proposer des solutions concrètes dans ce sens.

Ces premières démarches ont permis de porter un accent particulier sur les lieux festifs à vocation culturelle. Aujourd'hui, il est nécessaire de contextualiser ces activités, et de les mettre en lien avec les différentes problématiques et acteurs concernés.

Bien que la question de la pénurie de lieux de vie nocturne, accessibles à toutes et tous, et adaptés également aux plus jeunes, soit centrale, le débat est bien plus large, incluant les questions de nuisances, d'incivilités, de prévention et de santé, de sécurité, d'emploi, de politique de la jeunesse, d'offre culturelle, de loisirs, d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou encore de mobilité.

Aussi, le Conseil administratif, conscient de la responsabilité de la Ville de Genève envers ses habitant-e-s, mais également comme centre d'activités diurnes et nocturnes de l'agglomération, souhaite développer une politique de la nuit transversale et concertée avec les autres collectivités publiques genevoises.

C'est pourquoi, dans le but de partager des référentiels d'analyse communs pour appréhender cette complexité et coordonner les différentes politiques publiques communales et cantonales, la Ville de Genève a organisé une Traversée nocturne: Genève explore sa nuit. Cette démarche, initialement prévue les 23 et 24 mai 2013 mais reportée, pour cause de météo particulièrement défavorable, a eu lieu les 12 et 13 septembre 2013.

Cette traversée a été organisée par un groupe de travail interdisciplinaire et interdépartemental, sous la responsabilité du Département de la culture et du sport, avec la collaboration de Luc Gwiazdzinski, géographe, enseignant-chercheur à l'Université Joseph-Fourier de Grenoble, laboratoire Pacte Territoires, et créateur de ces traversées qui ont déjà eu lieu dans plusieurs grandes villes européennes.

Ce projet, inédit à Genève, a réuni sur le terrain une centaine d'acteurs clés de la nuit: élu-e-s, expert-e-s, collaboratrices et collaborateurs de l'administration publique, représentant-e-s des milieux académiques, économiques, sociaux, sans oublier les associations de riverain-e-s ou encore les professionnel-le-s de la nuit. Ils sont partis à la découverte de la nuit dans tout le Canton de Genève et au-delà. En observant les territoires sous un angle nouveau, les participant-e-s ont pu interviewer les personnes rencontrées et analyser l'atmosphère nocturne dans sa diversité.

Les échos des participant-e-s ont été unanimes pour soulever l'intérêt de la démarche, déjà sur le plan de l'expérience humaine de cette immersion en groupe, mais aussi dans la perspective d'alimenter de manière pertinente le débat sur la nuit genevoise. L'un des objectifs prioritaires du projet, à savoir approfondir ou initier des liens entre les différents acteurs professionnels, politiques, associatifs, privés, etc. concernés par la nuit, a certainement pu être atteint lors de cette première phase.

Pistes d'action du Conseil administratif concernant la politique de la nuit

Suite à cette démarche et à son bilan, les pistes d'actions suivantes ont été validées par le Conseil administratif le 17 juin 2014.

Médiation, prévention, sécurité, sensibilisation

Mandater le département de l'environnement urbain et de la sécurité afin de mettre au point, en collaboration avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité, des projets pilotes d'intervention dans des lieux sensibles, alliant compétences et outils aussi bien du ressort de la police que de la médiation et de la prévention, et ce en fonction du contexte.

Gouvernance des enjeux de la nuit

Prendre contact avec le conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie, pour annoncer la participation active souhaitée de la Ville de Genève à la Plateforme de la nuit initiée par ce département, et l'encourager à y intégrer les services en lien avec l'action sociale, culturelle et sportive, afin d'assurer une vision plus large de la politique de la nuit. Mettre sur pied des Pactes de la nuit, en collaboration et le département de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi qu'un livre blanc de la nuit.

Offre de sortie pour les jeunes

Mandater le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour étudier les possibilités d'amélioration de loisirs en début de soirée pour les 14-18 ans, ainsi que les mesures d'appui pour encadrer cette population dans leurs démarches administratives.

Mobilité

Examiner un financement complémentaire contribuant à la nouvelle desserte nocturne de Noctabus entre les principaux quartiers concernés par l'offre nocturne pour un montant maximal de 28 000 francs, en complément aux financements apportés par les autres collectivités publiques et les partenaires des établissements nocturnes.

Urbanisme et aménagement

Mandater le département de la culture et du sport, en collaboration avec le département des finances et du logement, pour finaliser un modèle de contrat de

confiance en vue de diversifier les lieux nocturnes accessibles, dont les termes seraient garantis par des associations faitières (par exemple l'Union des espaces culturels autogérés), et pour chercher à concrétiser au moins cinq des projets concrets de contrats de confiance dans l'agglomération, notamment dans des périmètres d'aménagement comme le PAV.

Promotion et tourisme

Mandater le département de la culture et du sport pour soutenir Genève Tourisme dans toute démarche visant à promouvoir l'offre culturelle nocturne et à lui donner une visibilité optimale.

Ces pistes d'action donnent ainsi un cadre au Conseil administratif pour mettre en place un dispositif commun de travail sur les problématiques nocturnes, afin de travailler avec tous les acteurs concernés, publics et privés, sur la base d'expériences de terrain. Genève peut être à la fois une ville festive et vivante, tout en protégeant la qualité de vie (et donc de sommeil) de ses habitantes et habitants qui peuvent en subir parfois certaines nuisances.

L'objectif principal du Conseil administratif est de contribuer à la mise en place d'une véritable gouvernance de la nuit et d'aboutir à une articulation claire des responsabilités communales et cantonales aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel (exploitants, médiateurs, police, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

65. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Morten Gisselbaek, Laurence Fehlmann Rielle et Stefan Kristensen: «Places de jeux: place à la participation!» (M-1100)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'exemple récent de la gestion de l'information lors de la suppression de l'infrastructure principale de la place de jeux du parc des Délices (Musée Voltaire);
 - l'objectif Aalborg N° 2 «Participation»;
 - la proposition PR-1045,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de transmettre l'étude sur l'offre des places de jeux en Ville de Genève au Conseil municipal, d'une part, et, d'autre part, à toutes les associations et maisons de quartier de la commune, aux établissements scolaires et aux associations de parents et d'habitants de la commune;
 - de donner réellement et concrètement une place à la participation des acteurs locaux dans la définition des besoins, l'élaboration des projets (catalogue ou création) et, cas échéant, la réalisation des places de jeux;
 - d'informer, enfin, projet par projet, les acteurs concernés par l'évolution des dossiers de places de jeux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

De longue date, la Ville de Genève a eu la préoccupation d'associer les associations d'habitant-e-s aux choix qui étaient faits en matière d'aménagements urbains.

En avril 2008, le Conseil administratif a signé les engagements d'Aalborg pour mettre en œuvre concrètement et de façon mesurable une politique municipale de «ville durable». Le recours accru à la démocratie participative est le premier des engagements d'Aalborg. Il implique notamment d'inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.

Depuis lors, la Ville de Genève a développé de nombreuses initiatives pour associer les habitant-e-s et leurs associations aux décisions qui les concernent au premier chef – notamment en matière d'aménagements urbains.

¹ «Mémorial 171^e année»: Rapport, 5268.

Sur la participation en ce qui concerne les places de jeux

La Ville aménage et entretient de nombreuses places de jeux, qu'elles soient implantées dans les parcs publics ou les préaux d'écoles. On en compte au total près d'une centaine.

En Ville de Genève, les places de jeux sont gérées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Lors de l'aménagement d'une place de jeux dans un préau d'école ou dans un parc, le service intègre les acteurs locaux et il informe les partenaires du projet, étape par étape.

Ce processus est décrit dans le rapport intitulé «Planification des places de jeux en ville de Genève», qui a été largement diffusé auprès des partenaires mentionnés dans la motion. Il est par ailleurs toujours accessible sur le site internet de la Ville de Genève.¹

Selon le rapport, les interlocuteurs de la Ville sur les questions d'aménagement des places de jeux ne sont pas toujours clairement identifiés, notamment pour les parcs publics. C'est pourquoi, à l'avenir, le Service des écoles et institutions pour l'enfance vise à développer des outils permettant de mieux intégrer les avis des usagers.

A titre d'exemple, dans le cas de la PR-1045 relative à la mise aux normes de différentes places de jeux existantes, citée par les motionnaires, il s'agit bien de mettre aux normes en priorité les places de jeux pour lesquelles la concertation a déjà été lancée et, dans la majeure partie des cas, a abouti.

Au-delà, un processus de concertation a été lancé au printemps 2014 afin de connaître les aspirations des plus jeunes dans le cadre de l'aménagement futur des places de jeux. Dans le cadre du projet «2014, année de l'enfance», le Conseil administratif a adopté le 25 mars 2015 une série d'engagements, au rang desquels figurent en bonne place l'information et la participation des enfants.

La Ville s'engage dès lors à promouvoir à l'avenir et, au besoin, à institutionnaliser des procédures d'écoute et de participation des enfants, tant au sein de ses institutions politiques que de son administration et des organismes qu'elle subventionne.

Sur la participation à la place de jeux du parc des Délices

La place de jeux dont il est question dans la motion comportait un jeu multifonction en bois et cordages construit en 1986.

L'aménagement de ce parc a fait l'objet en janvier 2000 d'une séance d'information publique, en présence du magistrat de l'époque, ainsi que des services

¹ <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1385649342-places-jeux-ville-rapport-point/>

Motion: places de jeux

concernés. Différents équipements avaient alors été mis en place dans le parc. Depuis lors, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre les associations du quartier et les services municipaux.

Le jeu multifonction installé en 1986 a dû être démonté en 2013, car il ne répondait plus aux normes de sécurité et ne pouvait plus bénéficier de rénovation véritablement efficace. Au début de l'année 2013, un panneau d'information avait été installé afin d'informer les usagers du parc.

En remplacement et en attendant que la concertation aboutisse sur un projet définitif, plusieurs initiatives ont été prises. En mai 2013, les différents services municipaux ont mis en place un programme d'animations, après consultation des habitants du quartier, pour la période estivale: un coffre à jeux fut mis en place, le mobilier (table et bancs) remplacé, puis des tipis ont été installés pour les vacances d'été 2013. Sollicité, le Service social (unités d'actions communautaires) a proposé plusieurs activités dans ce parc afin de créer du lien social, en mettant en valeur la salle polyvalente du Clos Voltaire, toute proche.

En avril 2014, un calendrier de réaménagement du parc a été présenté lors d'une séance d'information. La proposition d'installer une structure en bois avec un toboggan a fait l'unanimité des partenaires et des habitant-e-s présent-e-s. Néanmoins, le projet a reçu un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). En effet, le parc Voltaire est considéré comme un parc historique et la marge de manœuvre en termes d'aménagement est très réduite.

Le projet a donc été repris et devrait aboutir, à l'automne 2015, à une séance d'information publique pour évoquer les jeux qui pourraient y être installés (emplacement et type); il est prévu d'inviter des représentants de la CMNS à cette réunion.

Conclusion

Depuis des années, les acteurs locaux et les partenaires de la Ville sont partie prenante dans les projets et décisions d'aménagements urbains – dont les places de jeux. Le rapport «Planification des places de jeux en ville de Genève» en fait état. Il invite d'ailleurs à mieux tenir compte des avis des un-e-s et des autres.

Aux Délices, le processus de concertation et d'implication des acteurs a été très poussé depuis 2000. Le réaménagement de cette place a certes pris du retard, mais devrait aboutir dans les prochains mois. Une attention particulière sera portée à l'information des habitant-e-s du quartier sur les prochaines étapes de ce projet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

Question: cumul des fonctions – Question: communication de la Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité

66. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 septembre 2014 de M^{me} Michèle Roulet: «Cumul des fonctions: stop à la mascarade!» (QE-416)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Quand sera-t-il demandé à la cheffe du Service de la petite enfance du département de la cohésion sociale et de la solidarité, présidé par M^{me} Esther Alder, de démissionner de la fonction de présidente du Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), afin d'assurer l'indépendance de celui-ci par rapport à la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'exercice d'activités associatives par les employé-e-s de la Ville de Genève est garanti par son Statut du personnel. En ce qui concerne les devoirs des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, l'article 82 précise que «Les membres du personnel sont tenus au respect des intérêts de la Ville de Genève et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice».

Dans le cas présent, ces conditions sont pleinement respectées, il n'apparaît donc pas que la personne concernée ait enfreint ses obligations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

67. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 septembre 2014 de M. Rémy Burri: «Transparence dans la communication du département de M^{me} Alder» (QE-418)².

TEXTE DE LA QUESTION

Est-ce que M. Pascal Sauvain cumule les fonctions de collaborateur personnel à la direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité et de rédacteur en chef adjoint pour le journal de quartier genevois *Nouvelles*?

¹ «Mémorial 172^e année»: Déposée, 1230.

² «Mémorial 172^e année»: Déposée, 1500.

Question: communication de la Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité

Le cas échéant, quel est le cahier des charges de M. Pascal Sauvain auprès du département?

Quel est son taux d'occupation en tant qu'employé de la Ville de Genève?

Sa fonction de collaborateur personnel lui laisse-t-elle vraiment le temps de contribuer à la rédaction du journal *Nouvelles*, sans empiéter sur son travail pour la Ville de Genève?

L'article dans *Nouvelles* de septembre 2014 est-il un article rédactionnel ou s'agit-il d'un article de type publiereportage?

Le cas échéant, quel en est le coût ou la contrepartie?

Pensez-vous que le rôle d'un collaborateur personnel soit compatible avec un emploi dans la rédaction d'un journal?

Et, si oui, quels sont les avantages d'un tel amalgame?

A combien s'élèvent les coûts complets des brochures *Près de chez vous*, de la conception à la diffusion?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après une période de transition professionnelle, le collaborateur personnel d'Esther Alder n'a aujourd'hui plus d'autres activités professionnelles que celle qu'il occupe auprès de la magistrate.

L'article 82 du Statut du personnel de la Ville de Genève précise que «Les membres du personnel sont tenus au respect des intérêts de la Ville de Genève et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice». Ces conditions ont été respectées de tout temps par la personne mise en cause.

En ce qui concerne les brochures *Près de chez vous*, les frais de graphistes se montent à 5400 francs. Les frais d'impression des sept brochures s'élèvent à 19 382,80 francs (TTC) pour un tirage de 27 000 brochures (3000 à 4500 exemplaires selon le quartier). Soit un coût à l'unité inférieur à 75 centimes.

C'est le Service social (via les unités d'action communautaire) qui diffuse les brochures (fourres d'élèves, institutions et associations de quartier, points info-services).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

68. Réponse du Conseil administratif:

- à la question écrite du 20 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Internalisation du nettoyage des locaux de la Ville» (QE-401)¹;
- à la question écrite du 29 avril 2015 de M. Pascal Holenweg: «Combien coûteraient, compte tenu des économies que cela pourrait permettre par ailleurs, l'internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville et l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire?» (QE-426)².

TEXTE DE LA QUESTION QE-401

- Le Conseil administratif peut-il chiffrer le coût de l'«internalisation» du nettoyage des locaux de la Ville, actuellement sous-traité à des entreprises privées?
- Le Conseil administratif peut-il nous préciser quelle ligne budgétaire devrait être augmentée pour assurer l'internalisation du nettoyage des locaux de la Ville?

TEXTE DE LA QUESTION QE-426

Le Conseil administratif peut-il nous dire, le plus précisément possible, avant la soumission du projet de budget 2016 aux commissions spécialisées et à la commission des finances:

- quelle charge budgétaire représenteraient l'internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville, actuellement confiés à des prestataires privés, et donc l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire;
- à combien se monte actuellement, au total, la charge budgétaire de l'externalisation de ces services;
- quelles lignes budgétaires il conviendrait d'augmenter, et de combien, pour assurer l'internalisation de ces services, et quelles lignes budgétaires il serait possible de soulager, et de combien, en renonçant à leur externalisation?

¹«Mémorial 171^e année»: Déposée, 3085.

²«Mémorial 172^e année»: Déposée, 5749.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif peut-il chiffrer le coût de l'«internalisation» du nettoyage des locaux de la Ville, actuellement sous-traité à des entreprises privées?

Actuellement, les prestations facturées par les entreprises de nettoyage se montent à environ 2 800 000 francs par année pour près de 81 000 heures de travail effectif sur site. Ces montants concernent le nettoyage quotidien des bâtiments publics, administratifs et des écoles primaires.

Le coût de l'internalisation du nettoyage pour ces bâtiments, calculé sur la base d'un nombre minimum de postes nécessaires équivalent temps plein, soit quarante heures par semaine, pour assurer les tâches y relatives, est estimé à près de 7 000 000 de francs, soit un surcoût de plus de 4 000 000 de francs.

Ce montant représente les charges salariales pour 61 postes d'agents de nettoyage (classe A, annuité 7), 12 postes de responsables d'équipe (classe F, annuité 7) et 2 postes de support administratif (classe F, annuité 7). Il comprend également certains coûts supplémentaires liés aux aspects logistiques (déplacements, vêtements de travail, produits de nettoyage et communication).

Il convient de relever que certaines interventions devraient être planifiées en dehors des heures de bureau, voire le week-end et/ou les jours fériés. Il n'est en effet pas possible d'intervenir dans certains lieux publics, tels que les musées, théâtres, etc., durant les heures d'ouverture au public.

Par ailleurs, ce chiffrage ne prend pas en compte certaines prestations sur demande ne pouvant pas être internalisées, par exemple le nettoyage des vitres des écoles. Celui-ci est effectué une fois par an et nécessite des compétences (alpinistes) et du matériel (nacelles) spécifiques.

Enfin, des investissements seraient nécessaires tels que:

- l'achat puis le renouvellement des équipements (aspirateurs, chariots de nettoyages, etc.), actuellement fournis par les entreprises prestataires et dont le coût est compris dans le contrat;
- les frais d'aménagement d'un local de conciergerie, dans tous les bâtiments.

Le Conseil administratif peut-il nous préciser quelle ligne budgétaire devrait être augmentée pour assurer l'internalisation du nettoyage des locaux de la Ville?

Il s'agit de la ligne 30 (charges de personnel). La ligne 31 (biens, services et marchandises), quant à elle, devrait être ajustée du montant des honoraires

1508

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

cités plus haut, diminué des montants consacrés à l'achat des biens et fournitures nécessaires à l'activité de nettoyage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

69. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

70. Interpellations.

Néant.

71. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 25.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1402
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1402
3. Prestation de serment	1402
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2014 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1118 A)	1402
5. Résolution du 20 février 2013 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Annina Pfund, Christiane Leuenberger-Ducret, Martine Sumi, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Brigitte Studer, Vera Figurek, Olga Baranova, Maria Pérez, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne, Sarah Klopmann et Patricia Richard: «Respect!» (R-171)	1415
6. Motion du 15 mai 2013 de M. Marc-André Rudaz: «Le respect, ça change la vie» (M-1085)	1416
7. Motion du 20 mars 2013 de M ^{mes} Vera Figurek, Maria Pérez, Brigitte Studer, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Relations de la BCGe avec Cuba» (M-1067)	1416
8. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)	1417
9. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M ^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)	1417

10. Motion du 20 mars 2013 de M^{mes} Olga Baranova, Annina Pfund, MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Affichage de publicités discriminatoires (notamment sexistes et contraires aux politiques publiques): instaurons un droit de réponse!» (M-1072) 1418
11. Résolution du 20 mars 2013 de MM. Pierre Gauthier, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Les frontières: on s'en «foot»!» (R-172). 1419
12. Motion du 24 avril 2013 de M^{mes} et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu» (M-1078). 1420
13. Motion du 15 mai 2013 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey, Robert Pattaroni, Alexandra Rys et Lionel Ricou: «Prévention de proximité pour les jeunes ados: soutien scolaire» (M-1082) 1422
14. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089). 1423
15. Motion du 25 juin 2013 de MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Un bowl ou un skate-park complémentaire pour l'hiver et les temps de pluie» (M-1091) 1423
16. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095) 1424
17. Motion du 9 octobre 2013 de MM. Denis Menoud, Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas et Laurent Leisi: «Stationnement en ville de Genève: plus de parkings publics dans les quartiers» (M-1096). 1424
18. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Laurent Leisi et Daniel-Dany Pastore: «Aménagements urbains: retrouver la fluidité de la circulation» (M-1097) 1425

19. Motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Marc-André Rudaz: «Préaux sécurisés: pour une Ville de Genève au diapason» (M-1101) 1425
20. Motion du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics» (M-1107)..... 1426
21. Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore et Jean-Philippe Haas: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» (M-1117) 1427
22. Motion du 25 février 2014 de M^{mes} et MM. Alexandre Wisard, Catherine Thobellem, Antoine Maulini, Anne Moratti, Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour l'installation d'un village sport + familles au Port Noir» (M-1118) 1427
23. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120)..... 1427
24. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Pierre Rumo, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Pierre Vanek, Christian Zaugg et Salika Wenger: «Des appartements, pas des bureaux vides!» (M-1121)..... 1428
25. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, Pierre Rumo, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Christian Zaugg et Pierre Vanek: «Electrifions le Pâquis Express!» (M-1122). 1429
26. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Vera Figurek, Pierre Rumo, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «En ville, les abeilles font leur miel» (M-1123)..... 1430
27. Motion du 26 février 2014 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics (bis)» (M-1124)..... 1431

28. Motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Catherine Thobellem, Grégoire Carasso, Vera Figuerk, Jannick Frigenti Empana, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Marie Mutterlose et Olga Baranova: «Pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains» (M-1125) 1432
29. Motion du 26 mars 2014 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Alexandre Wisard, Antoine Maulini, Guillaume Käser, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Delphine Wuest: «Respectez les pistes cyclables!» (M-1130). 1433
30. Motion du 26 mars 2014 de MM. Christian Zaugg, Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Morten Gisselbaek: «Retransmission des séances du Conseil municipal accessible aux malentendant-e-s» (M-1132) 1434
31. Motion du 29 avril 2014 de M^{me} et M. Grégoire Carasso et Sandrine Burger: «Dérogação OPB – non mais allô!» (M-1134) 1435
32. Résolution du 5 mai 2014 de MM. Gary Benaïm, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Pas de jetons de présence pour la séance ordinaire du 29 avril 2014, de 17 h à 19 h» (R-177). 1436
33. Résolution du 20 mai 2014 de M^{me} et MM. Morten Gisselbaek, Pierre Vanek, Tobias Schnebli, Brigitte Studer et Pierre Gauthier: «022 Télégenève SA Naxoo: une direction à donner» (R-178). 1436
34. Motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Virginie Studemann, Maria Pérez, Natacha Buffet, Marie Mutterlose, Anne Moratti, Jannick Frigenti Empana, Brigitte Studer, Sophie Scheller, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Javier Brandon, Antoine Maulini, Bayram Bozkurt et Tobias Schnebli: «Sport et genre: sortir du sport au masculin» (M-1143). 1439
35. Motion du 24 juin 2014 de M^{mes} et MM. Natacha Buffet, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Adrien Genecand et Patricia Richard: «Stop aux frais d'impression exorbitants et anti-écologiques!» (M-1144). . 1440
36. Motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Alexandra Rys, Anne Carron-Cescato, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Lionel Ricou: «Genève, ville amie des aînés... Vraiment?» (M-1146). 1441

37. Motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou, Marie Barbey, Alain de Kalbermatten, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon et Adrien Genecand: «Pour une place Sturm plus conviviale et végétalisée» (M-1148) 1442
38. Motion du 17 septembre 2014 de M^{mes} et MM. Jean-Charles Lathion, Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou et Adrien Genecand: «Pour un engagement des institutions subventionnées et des restaurants de la Ville de Genève en faveur de l'apprentissage» (M-1149) 1443
39. Motion du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Gestion des marchés: plus de clarté, s'il vous plaît!» (M-1150) . . . 1444
40. Motion du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Catherine Thobellem, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Antoine Maulini, Anne Moratti, Alpha Dramé et Julie Turgut Bandelier: «Nuisances dans les quartiers: agissons pour garantir la tranquillité de la population et offrons des espaces animés en ville» (M-1151). 1445
41. Résolution du 7 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Une carte de légitimation pour la police municipale» (R-179). . . . 1446
42. Motion du 8 octobre 2014 de M^{me} et M. Patricia Richard et Adrien Genecand: «Encourageons la mobilité douce ou participative» (M-1153). 1447
43. Motion du 8 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pour que la ville soit à nous» (M-1154) 1447
44. Résolution du 8 octobre 2014 de M^{me} et MM. Maria Casares, Grégoire Carasso et Pascal Holenweg: «Le Canton doit cesser de faire les poches des plus fragiles (et de leur commune)» (R-180) . . . 1448
45. Motion du 29 octobre 2014 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Pascal Holenweg, Javier

- Brandon, Laurence Fehlmann Rielle, Corinne Goehner-Da Cruz et Annina Pfund: «A quand un Conseil municipal sans papier?» (M-1156) 1450
46. Motion du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Grégoire Carasso et Jannick Frigenti Empana: «Punaises de lit: ça vous démange d'agir?» (M-1158) 1451
47. Motion du 12 novembre 2014 de MM. Eric Bertinat, Roland Crot, Denis Menoud, Pascal Altenbach, Marc-André Rudaz, Jean-Philippe Haas, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros et Claude Jeanneret: «Pour un nouveau bassin olympique à Genève» (M-1159) 1452
48. Motion du 20 janvier 2015 de M^{mes} et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Répartition des tâches entre Canton et communes: transparence et démocratie, s'il vous plaît!» (M-1161) 1454
49. Motion du 21 janvier 2015 de MM. Pascal Holenweg et Grégoire Carasso: «Prestations sociales municipales: égalisons par le haut!» (M-1162) 1454
50. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembe» (M-1165) 1455
51. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Entretien des routes communales, facturation de frais de police fictifs: mettons les compteurs à zéro et appliquons les recommandations de la Cour des comptes» (M-1167) 1456
52. Motion du 21 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Christiane Leuenberger-Ducet, Corinne Goehner-Da Cruz, Pascal Holenweg, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Marie Mutterlose, Olga Baranova, Nicole Valiquer Grecuccio, Javier Brandon, Maria Casares et Jannick Frigenti Empana: «Risques de tournées: pour un franc soutien aux compagnies indépendantes» (M-1168) 1458
53. Motion du 26 janvier 2015 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Michèle Rouillet, Adrien Genecand, Simon Brandt, Sophie Courvoisier et Vincent Subilia: «Pour la gratuité des installations sportives de la Ville de Genève pour les rentiers AVS et AI» (M-1169) 1460

54. Motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre Wisard: «Flower Power à la place Sturm» (M-1170) 1461
55. Motion du 18 février 2015 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Jannick Frigenti Empana, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Sandrine Burger, Delphine Wuest, Bayram Bozkurt, Sylvain Thévoz, Christiane Leuenberger-Ducret, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Marie Barbey, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Brigitte Studer, Danièle Magnin, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Assainissement routier de l'avenue de Sainte-Clotilde maintenant!» (M-1171) 1461
56. Motion du 17 mars 2015 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Mireille Luiset: «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?» (M-1174) 1462
57. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175) 1463
58. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Annina Pfund, Sylvain Thévoz et Corinne Goehner-Da Cruz: «Huit ans après, le bilan de la loi sur les procédés de réclame est douloureux pour les acteurs culturels et sportifs» (M-1176) 1463
59. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, Javier Brandon, Grégoire Carasso, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Pierre Gauthier, Corinne Goehner-Da Cruz, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Marie Mutterlose, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquier Greuccio, Alfonso Gomez, Maria Pérez et Annina Pfund: «Le Plaza ne doit pas être démoli, et doit rester un cinéma» (M-1177) 1464
60. Motion du 18 mars 2015 de M^{mes} et MM. Vera Figurek, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Grégoire

- Carasso, Sandrine Burger, Brigitte Studer, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle et Pierre Gauthier: «Pour le respect de l'autonomie communale et de la démocratie locale (répartition des tâches entre le Canton et les communes)» (M-1178) 1466
61. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Brigitte Studer, Vera Figurek, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandra Golay, MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Crèches de nuit: pourquoi attendre encore cinq ans?» (M-1028 A) 1468
62. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 juin 2010 de M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture» (M-928) 1484
63. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012: «Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle raté l'expérience de gestion des pigeons?» (P-290) 1490
64. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Ariane Arlotti, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Pascal Rubeli: «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève» (M-943) 1492
65. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Morten Gisselbaek, Laurence Fehlmann Rielle et Stefan Kristensen: «Places de jeux: place à la participation!» (M-1100) 1501
66. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 septembre 2014 de M^{me} Michèle Roulet: «Cumul des fonctions: stop à la mascarade!» (QE-416) 1504
67. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 septembre 2014 de M. Rémy Burri: «Transparence dans la communication du département de M^{me} Alder» (QE-418) 1504

68. Réponse du Conseil administratif:	
– à la question écrite du 20 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Internalisation du nettoyage des locaux de la Ville» (QE-401);	
– à la question écrite du 29 avril 2015 de M. Pascal Holenweg: «Combien coûteraient, compte tenu des économies que cela pourrait permettre par ailleurs, l’internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville et l’engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire?» (QE-426).	1506
69. Propositions des conseillers municipaux	1508
70. Interpellations	1508
71. Questions écrites	1508

Le mémorialiste:
Ramzi Touma